

La participation de la femme aux élections a été renforcée de manière considérable. Elle a enregistré une présence significative, lors des différentes joutes électorales. Il convient de souligner, à titre illustratif, qu'une femme, Présidente de Parti, s'est présentée comme candidate aux élections présidentielles du 08 avril 2004 et du 29 avril 2009.

## Perspectives

Parmi les actions destinées à promouvoir la place de la femme dans la société figurent :

- l'intégration de l'approche genre dans les programmes nationaux ;
  - l'amélioration des indicateurs de développement en relation avec le développement humain ;
  - la mise en place d'un centre national de recherche d'information et de documentation sur la femme, la famille et l'enfance.
-



## OMD 4 : REDUIRE LA MORTALITE INFANTILE

	Cibles	Indicateurs
Cible 4.A	<b>Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans</li> <li>2. Taux de mortalité infantile (TMI)</li> <li>3. Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole</li> </ol>

La santé maternelle et infantile a été érigée au rang des priorités nationales en matière de santé. L'assise juridique et réglementaire est conférée par la Loi 85-05 du 16 décembre 1985, modifiée et complétée en 1990, relative à la promotion et à la protection de la santé, à travers notamment :

1. les mesures de protection maternelle et infantile (art 67 à 75);
2. les mesures de protection sanitaire en milieu éducatif (art 77 à 82);
3. la planification familiale, destinée à assurer un équilibre familial harmonieux et à préserver la vie et la santé de la mère et de l'enfant.

Pour l'accès aux soins, le système national de santé a été fondé, depuis l'indépendance, sur la prédominance du secteur public et la gratuité des soins au plan préventif et curatif, afin de garantir l'équité.

La hiérarchisation du système national de santé autour du secteur sanitaire, en tant qu'entité de base du service public, a été corroborée par le lancement au cours des années 70 des programmes nationaux de santé, tel que le programme national de protection maternelle et infantile.

Ces programmes ont favorisé le développement de l'infrastructure sanitaire de base (unités sanitaires, établissements hospitaliers et services de base) et l'amélioration notable de l'accès aux soins des populations, notamment en zone rurale, au cours des deux dernières décennies.

Par ailleurs, l'accès aux soins a été également facilité par le développement par la sécurité sociale du système dit tiers payant, système qui permet de dispenser les assurés sociaux de l'avance des frais pharmaceutiques. Il est appliqué aux malades chroniques, retraités, invalides et assurés sociaux à faible revenu.

Ainsi, le nombre de bénéficiaires de ce système (assurés sociaux et leurs ayants droit) est passé de moins de 1 400 000 en 2005 à près de 2 300 000 en 2009.

A partir de 2009, ce système a été étendu aux consultations et actes médicaux à travers le dispositif de conventionnement du médecin traitant (médecin de famille) qui a été mis en place afin d'assurer une meilleure organisation du recours au système d'offre de soins et une amélioration du suivi médical des assurés sociaux et de leurs ayants droit.

## CIBLE 4.A – Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

### Indicateur 4.1. Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

Evolution des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans  
(Probabilités de décéder avant l'âge de 5 ans) (P.1000)

		1990 <sup>(*)</sup>	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TMJ	Masculin		44,8	44,4	41,5	40,1	37,4	37,5	32,9	32,7	31,3
	Féminin		41,3	41,9	38,6	35,4	33,4	33,0	29,8	28,9	28,1
	Ensemble	55,7	43,0	43,3	40,0	37,8	35,5	35,3	31,4	30,8	29,8

(\*) Rétrospective 1970-2002, ONS. La table de mortalité pour l'année 1990 n'étant pas établie, le taux de mortalité juvénile pour l'année 1990 a été estimé sur la base des tables de mortalité de 1991 et de 1989 (l'année 1990 étant la moyenne des 2 années)

### Indicateur 4.2. Taux de Mortalité Infantile (TMI)

Evolution des taux de mortalité infantile (P.1000)

		1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
TMI	Masculin		38,4	38,9	36,1	34,6	32,2	32,4	28,3	27,9	26,9
	Féminin		35,3	35,9	33,3	30,3	28,0	28,2	25,3	24,4	23,9
	Ensemble	46,8	36,9	37,5	34,7	32,5	30,4	30,4	26,9	26,2	25,5



## Rythmes annuels de réduction des Taux de Mortalité Infantile

Périodes	% de réduction annuelle		
	Masculin	Féminin	Total
1962 -1999	-4.2	-3.5	-3.9
2000- 2008	-4.4	-4.8	-4.6

La mortalité infantile a, nettement, régressé depuis l'indépendance. De 142 pour mille en 1970, elle passe à 46,8 pour mille en 1990, pour atteindre 34,7 pour mille en 2002 et 25,5 pour mille en 2008 (avec 23,9 pour mille concernant le sexe féminin et 26,9 pour mille s'agissant du sexe masculin).

Cette régression s'est traduite par une réduction significative dans la structure de la mortalité générale. La proportion des décès infantiles ne représente que 14,2 % en 2008, alors qu'elle avoisinait 18,5 % en 2000 et qu'elle atteignait les 44 % en 1970.

Cependant, au plan de la structure des décès infantiles, la mortalité néonatale pèse, de plus en plus, et conditionne, désormais, tout progrès futur. La part des décès néonataux de l'ordre de 47% pour la période allant de 1985 à 1989 (enquête EASF) a atteint 68% en 2007.

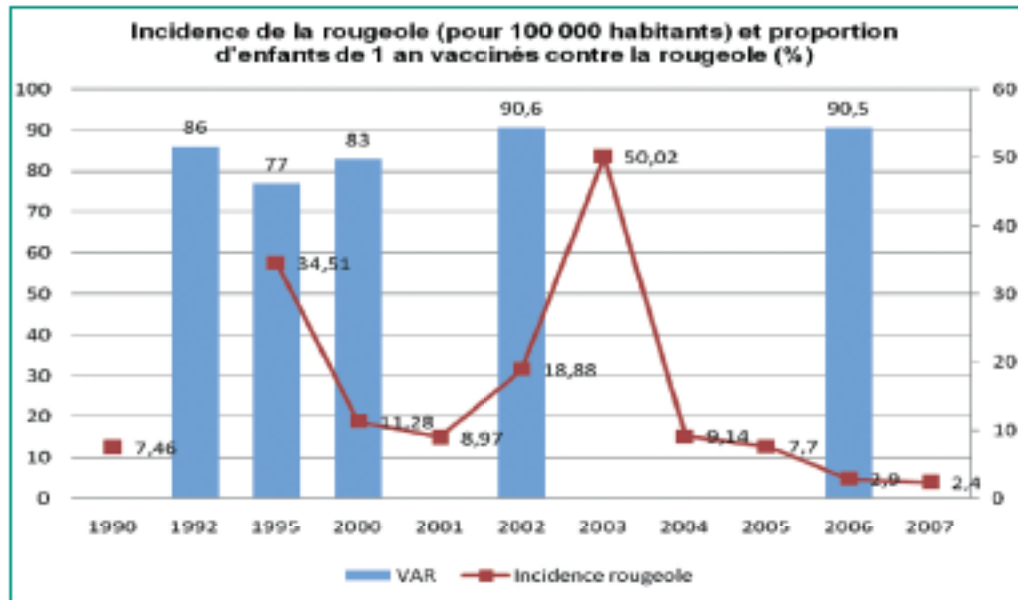
### Indicateur 4.3. Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole

Les prestations ciblant la mère et l'enfant ont été, précocement, intégrées dans les soins de base (fin des années 60) et renforcées dès le milieu des années 80 avec l'adoption, en 1985, du Programme National de Lutte contre la Mortalité Infantile. Ce dernier intègre huit sous programmes, dont le programme élargi de vaccination (PEV) inscrit, notamment, dans le cadre de l'objectif universel « une santé pour tous à l'an 2000 ».

La vaccination anti-rougeoleuse a été rendue obligatoire en 1985. Le vaccin anti hépatite B dès l'âge d'un mois a été introduit en 2003. Enfin, le vaccin contre l'Hémophilus influenza, introduit, en 2008 en vue de consolider le sous-programme Infections Respiratoires Aiguës (IRA).

## Proportion des enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (en %)

	PAPCHILD 1992	MDG 1995	EDG 2000	EASF 2002	MICS3 2006	2008
Garçons	-	79	81	89,9	91,5	
Filles	-	75	86	91,2	89,2	
Urbain	-	83	84	92,1	90,1	
Rural	-	71	83	88,8	88,1	
Total	86	77	83	90,6	90,5	92



A l'exception du pic épidémique observé en 2003, la tendance à une baisse réelle et significative de l'incidence de la rougeole est observée depuis l'introduction de l'antigène anti rougeoleux et de façon plus marquée depuis 2004.

Compte tenu de la modification importante de la structure des décès infantiles (la mortalité néonatale atteignant les 2/3), l'accélération des progrès liés à l'amélioration de la santé infantile implique d'appréhender le binôme mère-enfant, dans le cadre plus large de la périnatalité.

Le programme national de périnatalité a été adopté en 2005 et a été conforté par une volonté politique, au plus haut niveau, qui s'est traduite par la publication du Décret exécutif normalisant l'organisation et le fonctionnement des services de néonatalogie et de périnatalité (Décret exécutif n°05-435 du 10 novembre 2005)

Il s'agit d'un programme triennal (2006-2009, prorogé à 2012 compte tenu des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés) visant à assurer une prise en charge du binôme mère-enfant et à réduire le risque néonatal, en vue de diminuer de 30% la mortalité périnatale et de 50% la mortalité maternelle, notamment à travers :

- la prévention, le dépistage et la prise en charge efficace des pathologies prévalentes au cours de la grossesse;
- la normalisation de la surveillance obstétricale ;
- la normalisation des salles de naissances et la hiérarchisation des niveaux de soins néonataux.

S'agissant de la petite enfance, les stratégies et programmes en direction de l'enfant s'inscrivent dans le cadre global de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement fixés à l'horizon 2015 et en conformité avec les dispositions de la Convention Internationale des droits de l'Enfant.

Dans ce cadre, il importe de relever la contribution du système de sécurité sociale à travers la mise en œuvre d'un programme spécifique de développement de la prise en charge des enfants atteints de cardiopathies congénitales notamment au niveau de la clinique médico-chirurgicale infantile relevant de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).

Sur les 24 programmes nationaux de prévention, huit (08) ciblent spécifiquement la petite enfance dont la petite fille : Programme élargi de vaccination (PEV)- Infections respiratoires aiguës (IRA) –maladies diarrhéiques - Rhumatisme articulaire aigu (RAA)- nutrition – accidents domestiques - Trachome- méningite cérébrospinale. L'objectif escompté vise à réduire les formes graves de ces pathologies, leurs complications et tout particulièrement la mortalité qui leur est associée.

#### Evolution des taux de couverture vaccinale (enfant de 12 à 23 mois) (%)

Nature du vaccin	1992 EASME	1995 MDG	2000 EDG	2002 EASF	2006 MICS 3
BCG	97.0	93	93	97.9	99,0
DTCP1	95.4		91	96.3	98,3
DTCP2	92.4		91	95.2	97,0
DTCP3	89.0	83	89	92.3	94,8
ANTI-ROUGEOLEUX	85.7	77	83	90.6	90,5
Vaccination complète	83.3	84	87	88.9	88,0
Vaccin HB					80

## Perspectives

### Mortalité infantile

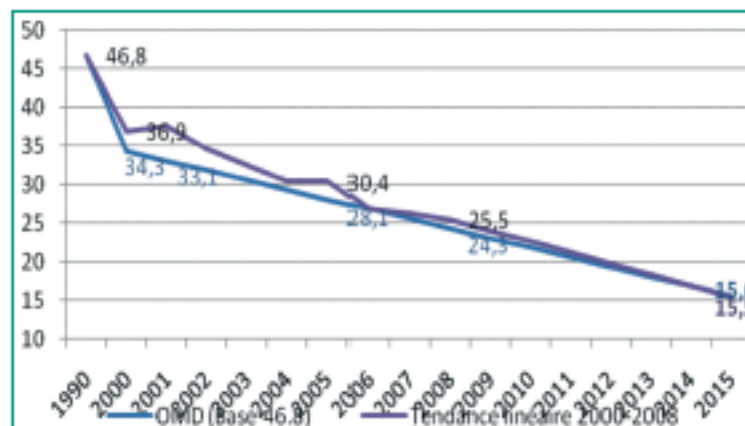
Le ralentissement de la baisse de la mortalité infantile, depuis 2005, est lié en grande partie à la modification de la structure de cette dernière. Celle-ci, se caractérise par une large prédominance de la mortalité néonatale, conjuguée à un volume plus important des naissances vivantes enregistrées, compte tenu du « phénomène de génération » lié à la transition démographique. Ce dernier se traduit annuellement, depuis 2003, par une augmentation graduelle du volume des naissances en moyenne de l'ordre de 25.000 naissances (817.000 naissances vivantes en 2008 contre 649.000 en 2003 et 619.000 en 2001).

Ainsi, en sus de la consolidation des acquis des programmes nationaux, ciblant les facteurs exogènes de mortalité infantile, des efforts supplémentaires devront être menés en vue d'une médicalisation plus accentuée de la prise en charge des naissances en milieu hospitalier, notamment en termes de prestations services spécialisées.

Sur ce chapitre, un accent particulier sera consacré à la formation médicale et paramédicale et aux normes de services en matière d'infrastructures et d'équipements, tel qu'appréhendé dans le cadre du programme de développement 2010-2015 du secteur. Les services de santé devront, en particulier, se conformer aux dispositions du Décret fixant les normes organisationnelles et fonctionnelles de la périnatalité.

Ainsi, le TMI escompté à l'horizon 2015 se situerait à 15,5 pour mille naissances vivantes pour un OMD établi à 15,6 pour mille.

Evolution du taux de mortalité infantile (1990-2015)





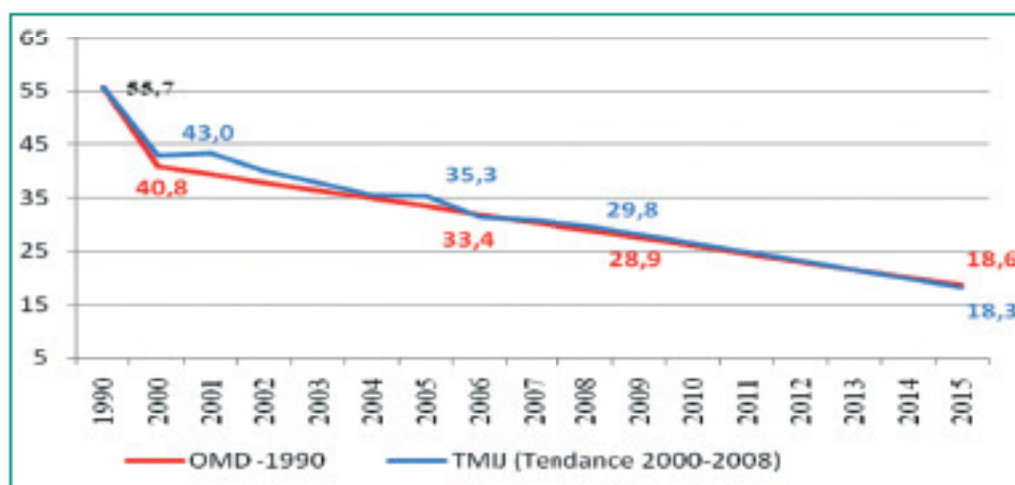
## Mortalité infanto juvénile

Les cibles spécifiques sont :

- d'atteindre en 2015 un taux maximal de 100% de couverture vaccinale pour tous les antigènes du PEV, notamment pour la vaccination contre l'hépatite B introduite en 2003;
- d'éliminer le tétanos néonatal, la diphtérie et la coqueluche (à l'horizon 2025);
- de réduire de 20% la mortalité due aux IRA chez les enfants de 0-5 ans en 2015, sachant que la vaccination contre *Hémophilus Influenza* a été introduite en 2008.

Au plan quantitatif, la projection de la tendance liée à la baisse de la mortalité infanto-juvénile, qui est passée de 55,7 pour mille en 1990, puis à 33,4 en 2006 situerait le TMIJ à 18,3 pour mille en 2015.

Evolution du taux de mortalité infanto-juvénile (1990-2015)





## OMD 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE

	Cibles	Indicateurs
Cible 5.A	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de Mortalité Maternelle (TMM)</li> <li>2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié</li> </ol>
Cible 5.B	Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici à 2015	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Taux de prévalence de la contraception</li> <li>4. Taux de natalité parmi les adolescentes</li> <li>5. Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)</li> <li>6. Besoins de planification familiale non couverts</li> </ol>

### CIBLE 5.A - Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle

#### Indicateur 5.1. Taux de Mortalité Maternelle (TMM)

##### Evolution des taux de mortalité maternelle (P.100.000)

Indicateurs	1985-89 MMI	1992	1999	2007	2008
Taux de mortalité maternelle (p.100.000)	230	215.0	117.4	88,9	86,2

En 2008, le TMM est estimé à 86,2/100.000 naissances vivantes contre 230/100.000 en 1989 et 117/100.000 naissances vivantes en 1999. Cependant, eu égard aux potentialités du pays, le ratio enregistré reste en deçà des objectifs escomptés.

La couverture sanitaire des femmes, pour le suivi prénatal, est en nette amélioration. Elle est reflétée, notamment, par la proportion de la consultation prénatale (90,2%), la couverture des femmes pour la vaccination antitétanique et, tout particulièrement, le taux d'accouchement en milieu assisté (97,2 % en 2009).

## Indicateur 5.2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

### Evolution des taux d'accouchement en milieu assisté (P.100)

Année	1992	2000	2005	2006	2007	2008	2009
accouchement assisté	76	91,2	94,3	95,3	96,5	97,0	97,2

Projection OMD 5 à l'horizon 2015 : l'atteinte de l'OMD fixé est fort probable

Année	1990	1992	1999	2005	2006	2007	2008	2009	2015
TMM/100.000naissances vivantes	230	215	117.4	99.5	92.6	88.9	86.2	81.4	57.8
OMD Fixé	230	215							57.5

### Mobilisation des ressources

Au regard des objectifs quantitatifs retenus, le renforcement des programmes ciblant la mère et l'enfant est ancré dans le cadre global du processus des réformes du secteur de la santé. L'amélioration escomptée, en termes de renforcement de la prise en charge des soins obstétricaux, a été marquée par :

- l'allocation de ressources financières supplémentaires pour la normalisation du plateau technique des maternités, en vue de rendre opérationnels les niveaux de recours et de référence au sein des services hospitaliers;
- les projets de réalisation des établissements hospitaliers spécialisés (EHS "mère-enfant" (9 EHS sont opérationnels, parmi les 18 prévus) ainsi que l'affectation de gynécologues obstétriciens, conformément au plan de gestion des ressources humaines dans le cadre du plan de développement et d'investissement du secteur à l'horizon 2014.



**Evolution de la couverture sanitaire en direction de la mère et de l'enfant  
entre 1998 et 2007**

Personnel	Ratios 1998	Ratios 2007
Gynécologues	1/4759*	1/3692*
Pédiatres	1/18647**	1/11664**
Paramédicaux dont sages-femmes	1/339*** 1/638*	1/370*** 1/1033*
* Ratios estimés pour les femmes en âge de reproduction ** Ratios estimés pour les enfants de moins de 18 ans *** Ratios estimés pour la population totale		

**Capacités de suivi – évaluation**

En matière d'études et recherches, dans le sillage de l'évaluation des objectifs mondiaux fixés, successivement, par les deux Sommets de l'enfance de 1990 et 2002, l'Algérie a procédé de façon régulière à l'évaluation des progrès, ciblant la santé de la mère et de l'enfant, à travers les enquêtes MMI de 1989 ; EASME de 1992 ; MDG de 1995 ; EMM de 2006.

Dans la prospective, il s'agit :

- a. d'asseoir le système de déclaration des décès maternels, au niveau des services sanitaires mis en place dès 2005 ;
- b. de renforcer le système d'information sanitaire par la notification des causes de décès ;
- c. de mettre en place les indicateurs de la qualité des soins obstétricaux et l'audit des décès maternels au niveau des maternités.

## CIBLE 5.B : Rendre l'accès à la médecine procréative universelle d'ici à 2015

### Indicateur 5.3 Taux de prévalence de la contraception

Evolution de la pratique contraceptive (%)  
(Données d'enquêtes nationales)

Année Méthode	1992	1995	2000	2002	2006
Toutes méthodes	50.9	56.9	64.0	57,0	61,4.
Dont méthodes modernes	43.1	49.0	50.1	51.8	52.0

Evolution des taux d'utilisation de la contraception  
par type de méthode (P.100)

ANNEE	1986	1992	1995	2000	2002	2006
Pilule	26.4	38.7	43.4	44.3	45.5	45.9
Stérilet	2.1	2.4	4.1	4.3	3.0	2.3
Condom	0.5	0.7	0.8	1.5	1.2	2.3
Autres Méthodes	2.1	1.3	0.7	/	1.1	1.4
Méthodes Modernes	31.1	43.1	49.0	50.1	51.8	52.0
Méthodes Trad.	4.4	7.7	7.9	13.9	5.2	9.4
Prévalence Totale	35.5	50.8	56.9	64.0	57.0	61.4

L'utilisation de la contraception a atteint une proportion considérable, se situant à 61,4 %, dont 52% en méthodes modernes. Le recours à cette pratique intéresse, désormais, de façon égale les couples quels que soient leur niveau socioculturel ou la strate de résidence.

L'écart de plus de 11 points entre le milieu urbain et rural, enregistré à la fin des années 80, a été complètement réduit (à 0,1 point). Il est à relever que tous les actes et produits contraceptifs sont dispensés gratuitement dans le secteur public et sont remboursés à 100% quand ils sont délivrés par le secteur privé.

Par type de méthode, la contraception hormonale orale est largement prédominante. S'agissant des méthodes traditionnelles (9,6% en 2006), l'allaitement prolongé occupe la première place.

## Indicateur 5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes

### Fécondité

Taux de Fécondité Générale (TFG) (1992-2006) selon l'âge

Âges	TFG (p.1000)		
	EASME-1992	EASF-2002	MICSII-2006
15-19	21.0	6.0	4.4
20-24	143.0	59.0	51.3
25-29	243.0	119.0	111.1
30-34	214.0	134.0	129.2
35-39	220.0	105.0	108.9
40-44	164.0	43.0	44.7
45-49	92.0	9.0	2.3
BF (enfants par femme)	4.4	2.4	2.27

L'effet conjugué du recours à la contraception moderne et le recul de l'âge au mariage ont été les déterminants majeurs de la transition démographique accélérée. Celle-ci s'est illustrée par une baisse drastique de la fécondité des femmes au cours de la décennie 90 et notamment pour les catégories d'âge les plus jeunes.

L'analyse du TFG par groupe d'âge révèle ainsi une baisse très marquée de la fécondité chez les 15-29 ans. La fécondité, qui était estimée à 21 enfants pour mille chez les 15 à 19 ans, en 1992, a été réduite à 4,4 pour mille pour la première catégorie, en 2006.

## Indicateur 5.5 Accès aux soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)

Taux %	1992	2002	2006
suiivi prénatal	58	81	90,4

Comme on le constate, 90,4% des femmes de 15-49 ans ont effectué au moins une consultation prénatale, dont 89,4% ont été suivies par un personnel qualifié (76,4 % par un médecin et 13 % par une sage femme).

## Indicateur 5.6. Besoins de planification familiale non couverts

Les besoins non couverts sont mesurés à travers la proportion des femmes mariées, fécondes n'utilisant pas de méthode de contraception au moment de l'enquête et souhaitant soit différer la prochaine grossesse d'au moins deux ans (besoins non satisfaits pour espacer), soit ne plus en avoir (besoins non satisfaits pour limiter).

Les besoins non satisfaits ont été estimés, à travers l'enquête à objectifs multiples MICS3, à 10,8% des femmes âgées de 15-49 ans, actuellement mariées et n'utilisant pas un procédé contraceptif. Les besoins non satisfaits en matière d'espacement sont évalués à 4,6 % et ceux liés à la limitation à 6,2 %.

### Besoins non satisfaits en contraception par âge

	Besoin non satisfaits en contraception - Total
15-19	17,5
20-24	10,4
25-29	11,6
30-34	10,2
35-39	10,5
40-44	10,8
45-49	11
Total	10,8

## Perspectives

Dans la perspective de rendre l'accès à la médecine procréative universelle, plusieurs mesures sont envisagées, notamment :

- développer des prestations de planification familiale dans le cadre global des soins de santé de la reproduction, à savoir la santé maternelle et périnatale;
- améliorer la qualité des prestations pour une prescription contraceptive intégrant les critères de recevabilité médicale et l'accès aux méthodes nouvelles, compte tenu du report de la fécondité des femmes ;
- engager des actions d'information ciblées en direction des jeunes générations ;
- œuvrer pour la mobilisation des ressources en vue du développement des prestations de planification familiale dans le cadre d'une prise en charge intégrée et renforcée de soins maternels et périnataux.









**OMD 6 :**  
**COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME**  
**ET D'AUTRES MALADIES**

	Cibles	Indicateurs
Cible 6.A	D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/SIDA et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans</li> <li>2. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque</li> <li>3. Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/SIDA</li> <li>4. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans</li> </ol>
Cible 6.B	D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux</li> </ol>
Cible 6.C	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies graves et commencer à inverser la tendance actuelle	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Incidence du paludisme et taux de mortalité dû à cette maladie</li> <li>7. Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide</li> <li>8. Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés</li> <li>9. Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité dû à cette maladie</li> <li>10. Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation</li> </ol>

## CIBLE 6.A : D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/SIDA et avoir commencé à inverser la tendance actuelle

### Indicateur 6.1. Taux de prévalence du VIH chez les 15 à 24 ans

Indicateurs	2000	2002	2004	2005	2007	2008	2009
HIIV SIDA (Nre de cas, au 31 décembre) (%)	1533 (0.00500)	1861 (0.00592)	2363 (0.00731)	2608	3747	4392	5207
Dont Femmes âgées de 15 à 49ans (%)	248 (0.00314)	329 (0.00374)	683 (0.00714)	205	244		
Enfants de 15 à 24 ans	99	124	156	173	236	297	370

L'Algérie fait partie des pays à profil épidémiologique bas avec une séroprévalence de l'ordre de 0,1%.

Depuis le premier cas diagnostiqué en 1985, le nombre de sujets confirmés par le laboratoire national de référence, au 31 décembre 2009, est de 1028 cas de Sida maladie et de 4179 séropositifs. La transmission hétérosexuelle, étant prédominante, varie de 54,3% chez les sujets malades à 81,77% chez les personnes séropositives. Les femmes en âge de reproduction sont de plus en plus infectées (1/3 des cas) et constituent de fait, avec les jeunes, des groupes de population particulièrement vulnérables.

Les actions ciblent de ce fait, la prévention de la transmission mère-enfant, au moment de l'accouchement ainsi que la prévention du risque chez les jeunes dans le cadre de la santé génésique et des programmes de santé des adolescents. La prévention s'étend, aussi, à la population scolaire et universitaire, dans le cadre des dispositifs nationaux multisectoriels avec la participation du mouvement associatif, notamment l'alliance thématique ONUSIDA.

Dans cette optique, 61 Centres de dépistage anonymes et gratuits ont été ouverts au niveau de l'ensemble des wilayas du pays.

Par ailleurs, le dispositif institutionnel de prise en charge a été considérablement renforcé avec la :



Centre de sang, Constantine, inauguré en 2009



- création de l'Agence Nationale du Sang, chargée de la sécurité transfusionnelle avec l'instauration du contrôle obligatoire, du don du sang et de ses dérivés, à travers tout le territoire national ;
- création de 8 Centres de référence de prise en charge de l'infection VIH/SIDA ;
- fourniture des antirétroviraux à titre gracieux.

Les plans sectoriels pour la période 2007-2011 s'articulent autour de quatre domaines d'intervention :

- la prévention auprès des populations en situation de vulnérabilité ;
- la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA;
- la mobilisation associative et communautaire ;
- le renforcement de la connaissance de l'évolution épidémiologique par les enquêtes de séroprévalence et comportementale.

## Indicateur 6.2. Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque

Taux d'utilisation du condom (données des enquêtes nationales)

Le condom est l'une des méthodes prônées dans le cadre de la planification familiale. Les indications, ci-dessous, relatives au condom ne concernent que les couples mariés dans l'objectif d'espacer ou de limiter les naissances.

ANNEE	1986	1992	1995	2000	2002	2006
Condom	0.5	0.7	0.8	1.5	1.2	2.3

## Indicateur 6.3. Pourcentage des 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/SIDA

Selon la dernière enquête nationale MICS3 (pour ce qui est des femmes), la proportion des femmes âgées de 15-24 ans ayant une connaissance parfaite de la transmission du VIH/Sida (identifie au moins 2 moyens de prévention et 03 préjugés) est estimée à 15.9 %.

### **Indicateur 6.4. Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non orphelins âgés de 10 à 14 ans**

#### **Nombre d'enfants orphelins du Sida**

Compte tenu d'une séroprévalence très réduite du VIH/Sida dans la population algérienne, l'impact de la maladie sur la population enfantine, notamment pour ce qui est du statut d'orphelins, n'est pas évidente.

### **Cible 6.B - D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/SIDA**

#### **Indicateur 6.5. Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès aux médicaments antirétroviraux**

Les personnes éligibles au traitement antirétroviral ont toutes accès aux médicaments antirétroviraux ; le traitement étant totalement gratuit au niveau des centres de référence (9 centres sont opérationnels).

En 2009, le nombre de personnes suivies dans ces Centres de référence de prise en charge de l'infection au VIH a été de 2343. Les 1526 patients à un stade avancé de l'infection au VIH ont toutes bénéficié (100 %) du traitement anti rétroviral à titre gracieux.

---





### Indicateur 6.8. Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités au moyen de médicaments antipaludéens appropriés

Compte tenu de la très faible endémicité du paludisme en Algérie, la survenue de fièvre chez l'enfant n'implique pas de façon systématique sa mise sous traitement spécifique antipaludéen. Le traitement ne peut être institué que si le diagnostic a été posé par le biais de la lame de goutte épaisse et de frottis. Dans ce cas la proportion d'enfants diagnostiquée dans le total des cas notifiés est quasi nulle.

### Indicateur 6.9. Incidence et prévalence de la tuberculose et taux de mortalité dû à cette maladie

Année	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de cas de tuberculose	11607	18294	18250	18878	19730	19422*	29623	20584	21077	20070
Taux de prévalence de la tuberculose	46	60,7	60,1	61,9	62,8	63,3	64,4	65,2	63,3	58,6
Taux de mortalité lié à la tuberculose (P100.000)	non déterminé (ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)	(ND)

#### Incidence de la tuberculose

Année	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Nouveaux cas de TPM+	5603	5735	8050	8507	8538	8510	8621
TPM+	22,0	20,7	26,7	26,1	25,9	25,8	24,7

## Indicateur 6.10. Proportion de cas de tuberculose décelés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation

Evolution des cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre du traitement de brève durée sous surveillance directe

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008
Nombre de cas de tuberculose détectés	5603	5735	8050	8507	8538	8510	8621
% des cas soignés	ND	ND	87.3	84.1	88.7	89.6	90.2
% des cas soignés dans le cadre du traitement de brève durée sous surveillance directe	100	100	100	100	100	100	100

### Perspectives

Parmi les actions prévues pour renforcer la lutte contre le VIH/Sida :

- l'amélioration qualitative des bases de données ;
- le développement des études qualitatives et ciblées, conjointement à la poursuite des études quantitatives qui ont été multipliées ces dernières années;
- la mise en place de la banque de données communale (indicateurs démographiques et socio économiques et de développement) ;
- les analyses secondaires des données du 5<sup>ème</sup> RGPH 2008 et les études approfondies de l'enquête MICSIII ;
- la poursuite du partenariat en matière d'études et de recherche au niveau national (secteurs et institutions concernés à vocation socio-économique et sanitaire) et international (Ligue des Etats arabes, UNICEF, UNFPA...)







Barrage de Taksebt, Inauguré en 2007



## OMD 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

	Cibles	Indicateurs
Cible 7.A	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proportion de zones forestières</li> <li>2. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat)</li> <li>3. Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone</li> <li>4. Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques</li> <li>5. Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau</li> </ol>
Cible 7.B	Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Proportion de zones terrestres et marines protégées</li> <li>7. Proportion d'espèces menacées d'extinction</li> </ol>
Cible 7.C	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée</li> <li>9. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées</li> </ol>
Cible 7.D	Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis	<ol style="list-style-type: none"> <li>10. Proportion de citoyens vivant dans les taudis</li> </ol>

Ayant progressivement pris conscience de la nécessité d'intégrer la dimension environnementale à la démarche de planification du développement et d'utilisation durable des ressources naturelles, pour se placer dans une logique de développement durable, l'Algérie a développé une Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE) dans une perspective décennale articulée autour de trois axes :

- relancer la croissance économique sur une base restructurée et élargie, afin de réduire la pauvreté et favoriser l'emploi ;
- préserver des ressources naturelles fragiles et limitées (eaux, sols, forêts, biodiversité...) pour un développement durable ;
- améliorer la santé publique du citoyen par une meilleure gestion des déchets, de l'assainissement et des rejets atmosphériques.

### **Cible 7. A - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources naturelles**

La stratégie nationale de l'environnement est pluridimensionnelle. Elle consiste à :

- renforcer le dispositif législatif et réglementaire ainsi que les capacités institutionnelles ;
- sensibiliser et éduquer la population par une approche participative ;
- préserver les terres, les ressources hydriques et la diversité biologique.

Les outils de cette stratégie sont, d'une part, la Loi relative à la protection de l'environnement durable et, d'autre part, le Plan National d'Action pour l'environnement durable (PNAEDD) qui fixe les programmes environnementaux du pays pour l'ensemble des actions entreprises au niveau national.

Ainsi, en ce début du 3<sup>ème</sup> millénaire, l'Algérie s'est dotée d'une stratégie nationale d'aménagement du territoire. Les objectifs recherchés sont traduits à travers les différentes actions du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), lequel tend à créer les conditions de développement économique, dans un souci d'équité sociale et de durabilité des ressources.

Le PNAEDD a déterminé quatre objectifs stratégiques de qualité pour la protection de l'environnement et le développement durable :

- l'amélioration de la santé et de la qualité de vie ;
  - la conservation et l'amélioration de la productivité du capital naturel ;
  - la réduction des pertes économiques ;
  - la protection de l'environnement global.
-

Les réalisations majeures enregistrées sont les suivantes :

#### **Le Programme national de gestion intégrée des déchets municipaux-PROGDEM**

Le PROGDEM, qui se veut une démarche intégrée, pragmatique, graduelle et progressive pour améliorer la gestion des déchets ménagers, a connu depuis sa mise en œuvre, en 2002, un état d'avancement important qui s'est traduit par :

- la mise en place de l'Agence Nationale des Déchets ;
- l'élaboration de 908 schémas directeurs communaux de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- la programmation de réalisation de 97 centres d'enfouissement technique au niveau des chefs lieux de wilayas et des villes importantes du pays (dont 32 achevés et 33 avec état d'avancement dépassant les 50 %) ;
- la programmation de la réalisation de 102 décharges contrôlées (dont 18 achevées et 24 avec état d'avancement dépassant les 50%) ;
- la réalisation de 07 déchetteries ;
- la réalisation de 11 centres de tri.

#### **La politique environnementale industrielle : une avancée remarquable dans la dépollution industrielle**

La politique de gestion rationnelle et écologique des déchets spéciaux dangereux constitue, actuellement en Algérie, une des priorités en matière de protection de l'environnement.

Elle s'est concrétisée, depuis 2001, par la promulgation de la Loi et des textes d'application relatifs à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets. Cette Loi a institué un Plan National de Gestion des Déchets Spéciaux (PNAGDES), comme outil de gestion, de planification et d'aide à la décision.

#### **Les instruments de management environnemental**

Dans le cadre de la prévention de la pollution industrielle, plusieurs mesures ont été prises par la mise en place d'instruments concernant le management environnemental, notamment :

- le guide relatif aux études d'impact sur l'environnement ;
  - les audits environnementaux ;
  - le système de management environnemental ;
  - la charte environnementale de l'entreprise ;
  - les délégués environnementaux et les contrats de performance.
-

A travers les contrats de performance, les industriels s'engagent à mettre en œuvre un plan d'action environnemental, couvrant une période de cinq ans, qui permettra :

1. la mise à niveau environnementale des entreprises ;
2. le respect de la réglementation environnementale ;
3. l'efficacité écologique et économique.

La fiscalité écologique : pour mieux asseoir la fiscalité écologique, deux taxes ont été nouvellement introduites, il s'agit de :

- la taxe sur les pneus neufs importés et / ou produits localement ;
- la taxe sur les huiles, lubrifiants et préparations lubrifiants, importés ou fabriqués sur le territoire national, et dont l'utilisation génère des huiles usagées.

#### L'efficacité énergétique

L'efficacité énergétique et la maîtrise de l'énergie constituent un volet majeur de la politique énergétique nationale. Un Programme National de Maîtrise de l'Energie (PNME) a été mis en place par l'Agence Nationale pour la Promotion et la Rationalisation de l'Utilisation de l'Energie (APRUE).

En vue d'encourager l'utilisation des lampes à basse consommation les pouvoirs publics prévoient de mettre sur le marché plusieurs millions d'unités subventionnées par l'Etat à travers le Fonds National de Maîtrise de l'Energie. Dans ce cadre, la première opération pilote d'un million de lampes déjà réalisée au niveau de certaines wilayas du centre du pays sera poursuivie sous l'égide de l'APRUE pour couvrir le reste du pays.

Par ailleurs, et en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, relatives à la maîtrise de l'énergie, un programme ECO BAT a été initié par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme et le Ministère de l'Energie et des Mines, à travers l'APRUE, portant sur la réalisation d'un projet pilote de 600 logements à haute performance énergétique.

#### La généralisation de l'éducation environnementale

La généralisation de l'éducation environnementale pour le développement durable a été engagée en 2002 et renforcée en 2008-2009 par l'attribution d'outils pédagogiques, pour l'ensemble des établissements scolaires (Primaire, Moyen et Secondaire).

---



Cette opération s'inscrit dans le cadre de la formation d'une nouvelle génération sur les principes et les valeurs de protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. Elle vise 24 000 établissements scolaires et environ 08 millions d'élèves.

### Indicateur 7.1. Proportion de zones forestières

La politique de renouveau rural a pour principal objectif d'insuffler une nouvelle dynamique au développement durable des territoires ruraux. Elle tire son essence des dispositions de la Loi n°08-16 du 3 août 2008, portant orientation agricole. Elle vise la valorisation des fonctions économiques, environnementales et sociales.

Dans le cadre de cette politique, l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi que la protection et la valorisation des ressources naturelles sont concrétisées par une démarche participative et ascendante des Projets de Proximité de Développement Rural Intégré (PPDRI). Ces derniers ont fait l'objet de contrats de performance signés en janvier 2009 avec les wilayas pour la période 2009-2014.

Dans ce cadre, cinq (05) programmes ont été élaborés et dont les objectifs reposent, à terme, sur la sauvegarde et le développement des principaux patrimoines suivants :

- l'inventaire forestier national, réceptionné en janvier 2009- couvrant 38 wilayas avec 7,1 millions d'hectares- fait ressortir les superficies suivantes :
  - terres forestières : 4,1 millions d'hectares ;
  - terres à vocation forestière : 2,5 millions d'hectares ;
  - nappes alfatières productives : 500 000 hectares.
- Le recensement et la cartographie des nappes alfatières font ressortir une superficie de 3 600 000 hectares étudiés en 2009.

Les cinq (05) programmes du renouveau rural portent sur :

- la réhabilitation et l'extension du patrimoine forestier ;
  - la protection des bassins versants de barrages ;
  - le programme de lutte contre la désertification ;
  - le programme de Conservation des Ecosystèmes Naturels ;
  - le programme de mise en valeur des terres par la concession.
-

Au plan des réalisations, la mise en œuvre du Plan National de Reboisement a permis la plantation de 441 821 ha, soit 35% de l'objectif de ce plan, dont 239.037 ha pour la période 2006-2009.

Par ailleurs, l'établissement de l'Inventaire forestier national, réceptionné en janvier 2009, a concerné 38 wilayas.

### **Indicateur 7.2. Émissions de dioxyde de carbone par habitant et pour 1 dollar de produit intérieur brut (parité de pouvoir d'achat)**

L'action menée, ces dernières années, en matière de protection de l'environnement vise aussi bien la réduction des émissions de gaz dues à l'activité humaine que celles dues à l'activité industrielle.

L'année 2008 a permis de relever que :

- la consommation d'énergie par habitant s'est élevée à 0,586 Tep (PCI), au moment où le niveau d'émissions par habitant est de 1,349 TCO<sub>2</sub>. En incluant les industries énergétiques, la consommation finale d'énergie par habitant a atteint 0,763 Tep (PCI), tandis que le niveau d'émissions par habitant est de 1,755 TCO<sub>2</sub> ;
- pour une consommation finale d'énergie de 20 384 481 Tep (PCI), le niveau d'émissions par TEP est de 2,3 TCO<sub>2</sub>. En incluant les industries énergétiques, cette consommation s'est élevée à 26 518 300 Tep (PCI), tandis que le niveau d'émissions par TEP a atteint 2,3 TCO<sub>2</sub>.

Ramené au PIB (hors hydrocarbures) qui s'est élevé, en 2008, à 5 954 633,9 Milliards DA, le niveau d'émissions par millier de DA est de : 0,00787 TCO<sub>2</sub>. En ce qui concerne les hydrocarbures, le PIB s'est élevé à 11 042 837,9 Milliards DA, ce qui donne un niveau d'émissions par millier de DA de 0,00552 TCO<sub>2</sub> ;

- pour une consommation totale en énergie primaire de 57 094 000 TEP, le niveau d'émissions est de 150 348 658 TCO<sub>2</sub>, soit 17% dus à l'électricité, 33% dus aux produits gazeux et 50% dus aux produits pétroliers.
-

### Indicateur 7.3. Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone

Dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Montréal et des amendements y relatifs (Londres 1992, Copenhague 1999, Montréal 2007, Beijing 2007), l'Algérie a mis en place un programme national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO).

Les principales substances utilisées en Algérie sont les chlorofluorocarbones (CFC). Elles sont utilisées comme:

- fluides frigorigènes (CFC 12, HCFC 22) ;
- agents gonflants de la mousse (CFC 11, HCFC 141b) ;
- agents aérosols (CFC 12, CFC 11, CFC 114) ;
- agents de nettoyage et solvants (CFC 11, CFC 113, méthyle chloroforme, tétrachlorure de carbone) ;
- agents d'extinction (halon 1211, halon 1301) ;
- agents de fumigation des dattes (bromure de méthyle).

Ce programme d'élimination s'est traduit par les actions suivantes :

- mise à jour de la réglementation relative à l'usage des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;
- dotation d'ateliers de réparation et maintenance à travers le territoire national (273) en équipements de récupération et de recyclage ;
- dotation des services douaniers en appareils de détection et diagnostic (59) pour permettre un contrôle au niveau des ports, aéroports et frontières terrestres ;
- reconversion d'entreprises publiques et privées (80) aux technologies de substitution dans les domaines d'utilisation suivants: aérosols, mousses, réfrigération, solvants, lutte contre les incendies et fumigation des dattes.

Grâce à la reconversion de plusieurs entreprises et organismes (utilisant les CFC) aux substituts (HFC 134a, cyclopentane, pentane), l'Algérie a respecté la date fixée pour l'élimination finale des CFC.

---

### **Indicateur 7.4. Proportion de stocks de poissons qui ne sont pas en danger pour des raisons biologiques**

Avec une superficie globale de 27.999 km<sup>2</sup>, l'écosystème marin reste peu connu en Algérie et ce, en dépit du fait qu'il constitue un réservoir d'une très riche biodiversité.

Les écosystèmes marins ainsi que le littoral sont confrontés à de très fortes pressions anthropiques qui affectent négativement l'état de la biodiversité. La superficie maritime exploitable a été évaluée à 9,5 millions ha, dont l'exploitation ne dépasse pas les 2,2 millions ha (forte pression sur la pêche en zones côtières de moins de 200 mètres).

Il est aujourd'hui admis que, d'ici 20 ans, les ressources auront diminué de 30% même si l'Algérie ne pêche que le tiers autorisé du stock disponible, évalué à 210.000 tonnes.

De récentes campagnes d'évaluation en mer montrent qu'il existe d'importantes potentialités halieutiques, tant sur le plan qualitatif (nombre d'espèces répertoriées) que sur le plan quantitatif (biomasse et indices d'abondance).

L'estimation de la ressource en pélagique lors des deux dernières campagnes (2003-2004) a été de l'ordre de 187.000 tonnes.

### **Indicateur 7.5 Taux d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau**

Le développement du secteur des ressources en eau a constitué au cours de la dernière décennie une priorité dans la politique de développement socioéconomique de l'Algérie, à travers les différents programmes de développement.

C'est ainsi qu'au cours de la période 1999 à 2005, l'Etat a investi 400 milliards DA (5 milliards dollars) pour le secteur de l'eau, ce qui a permis la réalisation notamment de 22 nouveaux barrages, 70 retenues collinaires, 15 stations de traitement et la pose de 450.000 km de conduites.

---



Pour la période 2005-2009, l'Etat a investi 15 Milliards de dollars, ce qui a permis le lancement de grands projets hydrauliques, tels que le transfert d'eau Sud-Hauts Plateaux, sur une longueur de 5000 km (capacité de 600 millions m<sup>3</sup>), le transfert d'eau In Salah – Tamanrasset, sur une longueur de 740 km (capacité de 35 millions m<sup>3</sup>), et le complexe Mostaganem-Arzew-Oran (MAO), ainsi que plusieurs barrages et ouvrages hydrauliques.

Les potentialités en eau de l'Algérie, globalement estimées à 19,4 milliards m<sup>3</sup>/an, se répartissent comme suit :

- 12 Milliards de m<sup>3</sup> en eau superficielle et 2,4 milliards de m<sup>3</sup> en eau souterraine pour les régions du Nord du pays, ces ressources étant renouvelables ;
- 5 milliards de m<sup>3</sup> exploitables dans les régions sahariennes ;
- 146 aquifères sont identifiés dans le Nord du pays.

L'examen de l'état d'utilisation de l'ensemble des ressources en eau fait ressortir un taux d'exploitation des eaux souterraines de 90%, soit 2 milliards de m<sup>3</sup>/an. Pour le Sud du pays, les volumes exploités sont de 1.8 milliards de m<sup>3</sup>/an, soit 30% des volumes théoriques exploitables.

Par ailleurs, la disponibilité en eau par habitant est de 600 m<sup>3</sup>/an, au moment où la dotation quotidienne en eau potable s'élève à 168 litres /jour/habitant.

D'un autre côté, le taux de la population ayant accès à l'eau potable s'est élevé en 2009 à 95%, tandis que celui du raccordement aux réseaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) a atteint 93 % au cours de la même année.

Indicateurs	Année 1999	Année 2009
Le taux de raccordement aux réseaux d'eau potable	78%	93 %
Le taux de raccordement aux réseaux d'assainissement	72%	86%
La dotation en eau potable/hab.	123 l/j/hab.	168 l/j/h

En termes d'utilisation, l'agriculture bénéficie de 65 % de l'eau mobilisée, au moment où 22 % vont à l'usage domestique et 13 % sont absorbés par l'industrie.

## **Cible 7. B – Réduire l'appauvrissement de la diversité biologique et en ramener le taux à un niveau sensiblement plus bas d'ici à 2010**

### **Indicateur 7.6. Proportion de zones terrestres et marines protégées**

Parmi les 26 aires protégées mises en place, on compte :

- 11 parcs nationaux ;
- 05 réserves naturelles ;
- 04 réserves de chasse ;
- 03 centres cynégétiques ;
- 05 parcs culturels.

Parmi les 11 parcs nationaux, 06 ont été érigés en réserves de la biosphère (du réseau MAB de l'UNESCO). A ces aires protégées, s'ajoutent les 47 zones humides d'importance internationale, d'une superficie totale de 2.980.550 hectares.

Les aires protégées et zones humides abritent une diversité biologique très riche, représentant près de 80% de la diversité biologique de l'Algérie.

Dans le cadre de la protection et de la conservation de tous les espaces marins côtiers, d'intérêt bio stratégique et d'intérêt écologique majeur, un plan a été adopté en 2003 et des études ont été engagées et réalisées en 2003 et 2008, en faveur des îles Habibas, l'île de Rachgoun, les aires marines d'El Kala, de Taza, de Gouraya, de Chenoua, Daguelli et de Kouali.

Au titre du plan d'aménagement côtier (PAC), deux autres aires protégées ont été délimitées : les sites du mont Chenoua (Tipaza) et le lac de Reghaïa (Alger).

Les mesures relatives à la protection et la préservation du patrimoine du littoral se traduiront aussi, à l'horizon 2025, par le classement et l'aménagement de 11 parcs marins et terrestres et de 21 réserves marines et terrestres sur des sites déjà identifiés.

---



Zone humide Nord Algérie



Zone humide Sud Algérie



## Indicateur 7.7. Proportion d'espèces menacées d'extinction

Le Décret fixant la liste des espèces végétales non cultivées protégées, définit 230 espèces végétales, dont la préservation à l'état naturel est d'intérêt national.

Cela représente 7,3% de la flore sauvage algérienne et seulement 14,27% du total des espèces considérées comme rares.

Pour ce qui est des espèces faunistiques menacées d'extinction, on citera :

- 23 espèces classées dans le cadre de la Loi n° 06-14 du 14 novembre 2006 relative à la protection et à la préservation de certaines espèces animales menacées de disparition ;
- 226 espèces menacées d'extinction et bénéficiant d'une protection légale (Décret n°93-285 du 23 novembre 1993).

Sur les 116 espèces d'oiseaux protégés :

- 79 espèces le sont conformément au Décret n° 83-509, du 20 août 1983, relatif aux espèces animales non domestiques protégées ;
- 37 espèces par l'Arrêté du 17 janvier 1995 complétant la liste des espèces animales non domestiques protégées.

Sur les 108 espèces de mammifères présentes en Algérie, 47 espèces sont protégées par Décret, soit 43,92%. Cependant, cette liste est appelée à être augmentée.

Dans l'Ahaggar et les Tassili, il a été reconnu, sur la base de références bibliographiques et suite aux contributions et aux rapports sur la préservation de la biodiversité, quelques 320 espèces botaniques. Parmi elles, 58 sont endémiques, 50 sont rares et 80 sont menacées de disparition.

Pour ce qui est des zones humides, 47 sites sont actuellement classés de valeur internationale, d'une superficie totale de 2 980 550 hectares sur la liste RAMSAR des zones humides, dont 5 classées en 2009.

---

## **CIBLE 7. C - Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base**

### **Indicateur 7.8. Proportion de la population utilisant une source d'eau de boisson améliorée**

Pour la consommation de l'eau, 95% de la population utilise de l'eau améliorée puisée dans des sources protégées, conformément à la recommandation conjointe de l'OMS et de l'UNICEF en la matière.

### **Indicateur 7.9. Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées**

L'objectif visé est d'aboutir en 2010 à une capacité nationale installée d'assainissement des rejets d'eaux usées de 82%. Le programme comprend la réalisation de stations d'épuration et de lagunage ainsi que l'extension des réseaux d'assainissement urbain et rural. C'est ainsi qu'il est prévu la réalisation de 40 nouvelles stations d'épuration et la construction de 50 stations de lagunage.

Par ailleurs, le réseau d'assainissement a atteint 40 000 km linéaire en 2008, ce qui représente un taux de raccordement de la population urbaine de 86%, soit 22.762.000 habitants, tandis que 4 % de la population totale dispose d'un assainissement autonome.

En matière d'épuration de l'eau, l'Algérie dispose actuellement de 97 stations en exploitation, au moment où une dizaine d'autres nécessitent une réhabilitation pour leur remise en service.

## **CIBLE 7. D - Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie de 100 millions d'habitants des taudis**

### **Indicateur 7.10. Proportion de citoyens vivant dans les taudis**

L'Algérie a réalisé un parc important de logements et d'équipements publics pour l'amélioration des conditions de vie d'une population qui était de 12 millions en 1966, à une population résidente totale estimée à 35.6 millions au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

---

Ce parc, de moins de 2 millions de logements en 1962, est passé à plus de 6.942.000 logements en 2009, soit une augmentation de près de 5 millions de logements, dont plus de 1 million d'unités ont été réalisées durant la période quinquennale 2005/2009.

Les segments du logement public locatif et de l'habitat rural totalisent à eux seuls 65% des livraisons.

#### Livraison de logements par segment durant la période 2005/2009

Segments	Nombre de logements
Logement public locatif	251 315
Logement social participatif	151 213
Logement location vente	44 724
Promotionnel	40 496
Auto-construction	129486
Habitat rural	428 035
Total général	1 045 269

Concernant l'amélioration des conditions de vie dans les anciens quartiers, une opération d'amélioration urbaine a été engagée au cours de la décennie 2000. Elle a mobilisé un financement de plus de 5 milliards de dollars pour la réalisation des infrastructures de viabilité et des aménagements des espaces publics durant le quinquennat 2005-2009.

Il y a lieu de souligner l'effort de mobilisation matériel et immatériel de l'Etat qui a permis l'éradication entre 2006 et 2008 de 12.187 unités érigées dans le cadre de l'habitat précaire.

Il convient de souligner l'effort de mobilisation consentis par l'Etat qui a permis l'éradication de 70 000 unités d'habitation précaires durant la période 2000-2008.

Dans le cadre de la résorption progressive du parc d'habitat précaire de l'ordre de 561 000 unités, un programme de 340 000 logements publics locatifs destinés aux ménages concernés est en cours de réalisation.

## Perspectives

Le domaine du développement durable constituera une priorité pour l'Etat, au cours du prochain quinquennat, aussi bien en matière de protection de l'environnement que des énergies renouvelables.

Dans le cadre de la préservation de l'environnement, la mise en place d'un Centre de recherche sur l'environnement ainsi que la réalisation de 300 projets de recherche en matière environnementale, figurent parmi les objectifs tracés pour la prochaine période. Aussi, diverses opérations de préservation de l'environnement et de gestion des déchets sont inscrites au titre des actions à mener.

Le raccordement des foyers aux réseaux de gaz naturel et d'électricité sera amélioré, de même que l'accès des populations à l'eau potable. Il est ainsi prévu l'alimentation de 220 000 foyers ruraux en électricité et l'extension du réseau de gaz naturel au profit d'un million de nouveaux foyers.

L'Algérie, qui fait face aux méfaits des changements climatiques, accorde une importance particulière à cette question en l'inscrivant parmi les axes prioritaires de son programme d'investissement de 2010-2014. Le renforcement des mesures permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique, la promotion des énergies renouvelables incitatives pour les investissements et le développement de la technologie du captage et du stockage de dioxyde de carbone sont autant d'éléments de la politique de l'Algérie en matière de changement climatique.

En matière d'énergies renouvelables, l'introduction des énergies renouvelables dans le bilan énergétique national a nécessité une forte implication des pouvoirs publics et ce, à travers un soutien financier et des mesures d'accompagnement adéquates à travers la création du Fonds National des Energies Renouvelables (FNER) et de l'Institut Algérien des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (IAEREE).

Le FNER, alimenté à partir de la redevance pétrolière à hauteur de 0,5%, permettra de contribuer au financement des projets dans ce domaine.

Des projets de coopération sont inscrits entre l'Algérie et ses partenaires européens. A ce titre, l'Algérie compte développer ses capacités technologiques dans ce créneau par le biais de la création de pôles et de réseaux de compétitivité régionaux, à travers le transfert technologique.

De même est-il prévu le développement des interconnexions électriques entre l'Algérie et les pays méditerranéens et l'exportation de l'électricité renouvelable au Sud et à l'Est de la Méditerranée.

Enfin, et à titre illustratif, de l'orientation de notre pays en matière de promotion d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, il y a lieu de relever que l'Algérie a défini un ensemble de projets ayant pour objectif de porter la part des énergies renouvelable dans le bilan énergétique national à hauteur de 5% en 2017 et de 25% en 2050.

---





Cyber space, sidi abdallah-2009

**OMD 8 :**  
**METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT**  
**MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT**

	Cibles
Cible 8.A	Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire
Cible 8.B	Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés
Cible 8.C	Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)
Cible 8.D	Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme
Cible 8.E	En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement
Cible 8.F	En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous



### **Cible 8. A - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire**

Depuis qu'elle a entamé son parcours vers une économie de marché, l'Algérie n'a pas cessé de poursuivre la politique d'approfondissement des réformes, en vue d'asseoir une économie nationale intégrée à l'économie mondiale, ce qui suppose en premier lieu une modernisation du système économique dans ses différentes composantes.

Les réformes visent aussi à instaurer une bonne gouvernance économique et financière, à travers notamment :

- la réforme du plan comptable de l'Etat ;
- une souscription au système général de diffusion de données du FMI par le biais de la Banque d'Algérie ;
- la réforme du secteur bancaire, notamment par l'augmentation des capacités d'engagement des banques et l'amélioration de leur solvabilité ;
- l'ouverture du secteur des assurances aux compagnies étrangères ;
- la réforme de la fiscalité locale et la modernisation de l'administration fiscale ;
- la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent.

La volonté d'intégrer le commerce multilatéral trouve son entière concrétisation dans les décisions prises par les pouvoirs publics d'intégrer des ensembles économiques, des organisations internationales et de conclure des conventions multilatérales à cet effet.

Ces efforts d'intégration à l'économie mondiale se sont matérialisés notamment par :

- l'ouverture des négociations pour l'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce, dont le processus a été entamé de façon effective en 1996 avec le dépôt du mémorandum décrivant les politiques économique et commerciale de l'Algérie. A ce jour, l'Algérie a mené dix (10) rounds de négociations multilatérales, durant lesquels, elle a eu à répondre à 1600 questions et a tenu 93 rencontres bilatérales. Des avancées importantes ont été enregistrées et la rédaction du projet de rapport du Groupe de travail de l'OMC a été lancée en 2005. Les discussions se poursuivent actuellement et portent notamment sur le volet multilatéral, ainsi que sur l'accès aux marchés des marchandises et des services ;
-

- l'adhésion depuis le 1er janvier 2009 à la Zone Arabe de Libre Echange ;
- la participation active dans toutes les rencontres africaines, où elle souscrit aux différentes initiatives tendant à initier un partenariat africain en matière de commerce, à l'image des réunions des Ministres africains du commerce ou les réunions du Comité de Commerce, de la Coopération et de l'intégration régionale, faisant ainsi de l'Afrique un axe principal de sa politique économique et commerciale ;
- des discussions se déroulent également avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord commercial et d'investissement. Les discussions entre les deux parties ont été lancées en 2006. À ce jour, trois rounds de négociations ont été tenus, successivement, en 2006, en 2008 et en 2009. Ces négociations ont porté notamment sur le démantèlement tarifaire, les produits industriels, les produits agricoles et les investissements ;
- l'intégration régionale méditerranéenne en vue de permettre, d'une part, un accès préférentiel des produits algériens au marché européen et, d'autre part, de promouvoir les investissements européens en Algérie ;
- la participation à des discussions en vue de parvenir à un accord de libre échange avec l'Association Européenne de Libre Echange (AELE). A ce titre, les deux parties ont signé, en 2008, une Déclaration politique qui prévoyait la mise en place d'une zone de libre échange. Un Comité conjoint Algérie/AELE a été créé, à cet effet, et s'est réuni, à titre exploratoire, à quatre reprises. Les réunions ont eu lieu à Alger en 2003 et en 2005 et à Genève en 2004 et en 2007. Le processus de négociations a été lancé en juillet 2007 ;
- la participation de l'Algérie, en sa qualité de membre actif du Groupe des 77, aux négociations portant sur le système global de préférences commerciales sur la base du principe de réciprocité par l'échange de concessions.

### **Cible 8. B - Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés.**

Dans le cadre de la concrétisation des objectifs qu'elle s'est assignés pour la concrétisation de sa solidarité dans le cadre du NEPAD et de sa politique de coopération Sud-Sud, l'Algérie apporte aide et assistance aux pays pauvres et aux pays les moins avancés, notamment africains.

A cet égard, son action en matière de solidarité internationale et d'aide humanitaire à l'endroit de ces pays s'inscrit en appui à leurs efforts de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les maladies...

---



Ces aides revêtent plusieurs formes (aides financières, offres de bourses, assistance alimentaire, assistance médicale, aide matérielle ou envoi de coopérants techniques).

Dans cette perspective, des contributions ont été versées par l'Algérie au profit de fonds internationaux et régionaux en charge du financement des activités de développement économique ou d'assistance humanitaire, comme le PNUD, le PNUE, le FIDA, le Fonds de l'OPEP, la Banque Islamique de Développement, le CICR notamment.

Des aides sont également apportées pour répondre aux besoins urgents liés aux catastrophes naturelles (ouragans, séismes, inondations). Ainsi, l'Algérie contribue à la lutte antiacridienne dans la région occidentale de l'Afrique par la fourniture aux pays voisins du Sahel de pesticides et d'équipements.

L'Algérie contribue, également, à la lutte contre la faim à travers le Programme Alimentaire Mondial. Dans ce cadre, il y a lieu de citer, à titre d'exemple, les actions d'aide en faveur de certains pays de l'Afrique Australe et du Sahel. Outre celle de 2003 d'un montant 10 millions de dollars, deux autres opérations similaires ont été effectuées en septembre 2005 et mai 2010, respectivement, d'un montant de 14 millions et 10 millions de dollars.

Par ailleurs, l'Algérie octroie annuellement près de 1200 bourses au profit des étudiants des pays africains. Le chiffre total des bourses octroyées s'est élevé à 1553 bourses, en 2008-2009, et à 1635, en 2009-2010.

Concernant la coopération financière internationale et l'aide au développement, l'Algérie a, à partir de 1985, participé aux actions d'allégement de la dette des pays bénéficiaires de l'aide algérienne en procédant au traitement de dix huit requêtes introduites par onze pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.

---

### **Cible 8.C - Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)**

L'Algérie accorde une attention particulière à ses relations avec les pays dont elle partage des frontières communes, dans le cadre de ses relations de bon voisinage.

A ce titre, elle a déployé des efforts importants pour tisser un réseau routier dense avec ses sept voisins. A l'effet de saisir les opportunités existantes de coopération, au vu des énormes potentialités de développement que recèle la région, le réseau routier disponible a été conforté durant la période 2005-2009 par des actions visant :

- l'augmentation des capacités des liaisons existantes ;
- l'amélioration du niveau de service par des actions de renforcement et de réhabilitation des liaisons frontalières Nord-Sud et Est-Ouest ;
- la réalisation de nouvelles liaisons.

C'est dans cette optique, qu'il a été procédé :

- au parachèvement de la route transsaharienne jusqu'à la frontière avec le Niger ;
- au raccordement des axes routiers de l'Algérie avec la Tunisie, la Libye, la République Arabe Sahraouie Démocratique et la Mauritanie.

Ces axes routiers frontaliers représentent un atout décisif pour une intégration régionale appelée à constituer un collecteur principal des échanges entre les pays de la région dont il est attendu un effet bénéfique interne et externe pour l'ensemble des pays concernés.

L'achèvement des projets en cours permettra de consolider les échanges entre les pays en leur offrant de meilleures conditions de circulation des personnes et des marchandises, désenclavant ainsi des zones difficilement accessibles.

La participation de l'Algérie en matière de désenclavement des pays du Sahel consiste, également, en une aide financière et technique à plusieurs projets routiers dans la région, dont la route transsaharienne qui joue un rôle essentiel dans les échanges régionaux entre le Nord et le Sud du continent et devant permettre aux pays comme le Tchad, le Mali, et le Niger d'avoir accès aux marchés maghrébins et européens.

D'autres projets sont à inscrire également à l'actif de la coopération de l'Algérie avec ses voisins :

- le Niger, par le financement d'une étude technique d'un projet de réalisation d'un tronçon routier sur une longueur de 223 km ;
- la Mauritanie, par le financement d'une étude relative à la réalisation d'un tronçon routier sur une longueur de 1053 km, reliant la ville de Choum à la frontière algérienne.

Un projet d'envergure internationale vient de voir le jour après la signature, au cours de l'année 2009, d'un accord entre l'Algérie, le Niger et le Nigeria. Il s'agit du gazoduc « Trans-Sahara Gas Pipeline » d'une longueur de 4.400 Km et qui reliera le Nigeria à l'Algérie et l'Europe. Sa réalisation permettra le transport de 20 à 30 milliards de mètres cubes de gaz naturel vers l'Europe dès 2015. Le coût total du projet est évalué approximativement à 12 milliards de dollars.

### **Cible 8. D - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement tolérable à long terme**

Les pouvoirs publics, forts de l'expérience et des leçons acquises lors de la crise économique et financière que notre pays a connue dans les années quatre-vingts, ont opté pour une gestion rigoureuse et prudente des ressources financières de l'Etat. Cette gestion rigoureuse s'est notamment concrétisée par :

- l'institution d'un Fonds de régulation des recettes à l'effet de contribuer à augmenter le niveau des réserves brutes de change et assurer ainsi au pays la sérénité dans la poursuite des efforts de développement ;
  - le remboursement anticipé de la dette, conforté par la décision des pouvoirs publics de ne pas recourir de nouveau à l'endettement extérieur pour le financement des projets de développement nationaux.
-



L'Algérie a su tirer avantage de la conjoncture favorable du marché pétrolier international, qui a duré de 2001 au troisième trimestre 2008. Cette conjoncture a offert au pays des ressources financières importantes et lui a permis d'instaurer les équilibres financiers intérieurs et extérieurs. Cette situation permettra, également, au pays de s'autofinancer pour une période d'au moins trois ans, et de couvrir ainsi les besoins relatifs à la période 2010-2014.

C'est ainsi qu'une enveloppe de 286 milliards de dollars a été dégagée pour financer le plan de développement couvrant cette période.

Cette situation est confortée par l'évolution des principaux indicateurs économiques et financiers. (Voir tableau)

#### Principaux indicateurs économiques et financiers

Années	2005	2006	2007	2008	2009
PIB en milliards de dollars	102,8	116,9	135,0	169,9	150,3
PIB hors hydrocarbures en milliards de dollars	57,1	63,5	75,2	92,6	103,59
PIB /habitant en dollars	3133,7	3499,7	3977,4	4921,2	-
Taux de croissance du PIB en % (volume)	5,1	2,0	3,0	2,4	2,2
Taux de croissance du PIB hors hydrocarbures en % (volume)	4,8	5,6	6,3	6,1	11,0
PNB/ habitant en dollar	2994,5	3367,6	3926,2	4883,9	-

L'évolution de la situation financière extérieure se caractérise par sa soutenabilité sur le court et moyen termes. Cette évolution a été favorisée par la conjoncture pétrolière favorable, et qui a permis :

- la réduction de la dette publique extérieure à un niveau d'encours inférieur, à fin 2009, à 500 millions de dollars, grâce au paiement par anticipation d'une part, et en une politique consistant à internaliser le financement de l'économie, d'autre part.
- l'accumulation d'une épargne consistante dans le fonds de régulation des recettes dont le niveau s'est établi, en 2009, à 4 316 milliards DA ;
- le niveau des réserves de change a enregistré une tendance à la hausse, positionnant celle-ci, à fin novembre 2009, à 147 milliards de dollars ;
- la contraction de la dette publique interne pour ramener son encours, en 2009, à 815 milliards de dinars.

### La dette publique extérieure en Millions de Dollars US

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
État emprunteur	2 732,0	2 400,0	2 369,9	2 603,4	2 057,7	2 333,0	872,2	912,0	459,9
Dette rééchelonnée	1 7661,0	15 700,0	12 245,3	12 289,7	11 440,3	9 246,9	6,5	0,0	0,0
Total dette publique extérieure	20 393,0	18 100,0	14 607,2	14 893,0	13 498,0	11 579,9	878,7	912,0	459,9
Dette extérieure garantie par l'Etat	4 021,1	3 500,0	3 555,2	3 764,9	3 616,4	2 627,8	1 790,0	1 915,9	2 125,4
Total engagement extérieur de l'Etat	24 414,1	21 600,0	18 162,3	18 657,9	17 114,4	14 207,7	2 668,7	2 827,9	2 585,3

### Cible 8. E - En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

L'industrie pharmaceutique occupe en Algérie une place prioritaire dans la stratégie nationale de développement économique. La filière se développe sans distinction aucune entre les investissements public ou privé, national ou étranger.

L'orientation vers cette filière trouve son référent dans les choix politiques pour lesquels l'Etat a opté, faisant de la couverture sanitaire, d'une large frange de la population, un facteur de cohésion et d'équité sociale, ainsi qu'un besoin de rentabilité économique et de création de richesses.

Les chiffres de consommation des médicaments en Algérie montrent une augmentation croissante du montant consacré à ce produit, qui est passé de 500 millions de dollars, en 1995, à 2,2 milliards de dollars, en 2009.

Cet état de fait est dû essentiellement à :

- la bonne couverture médicale en Algérie, liée au système de sécurité sociale, qui prend en charge une large partie de la population ;
- un système de santé publique extensif ;
- l'augmentation de l'espérance de vie ;
- les prix abordables des médicaments, d'où une facture d'importation par annuité dépassant les 2 milliards de dollars.

L'ensemble de ces éléments, conjugué aux capacités nationales existantes en matière de développement d'une industrie pharmaceutique, a fait que le marché national est devenu le plus important de l'Afrique du Nord. Ce marché est appelé à s'accroître de 10 % dans les prochaines années.

Ainsi, l'Algérie a opté pour un renforcement de la filière pharmaceutique par :

- la croissance rapide de la production des génériques, au cours de la période 2005-2009. Le médicament générique représente (en valeur) aujourd'hui 35 % de la consommation des médicaments, contre 20% en 2006. Dans le souci d'assurer une plus grande couverture des besoins nationaux et de permettre l'accès à une plus grande part de la population, ce chiffre est appelé à atteindre les 65% à l'horizon 2012 ;
- la fabrication de nouveaux médicaments répondant à l'augmentation des pathologies dites civilisationnelles (maladies cardio-vasculaires, métabolique, diabète, cancer...);
- la multiplication des producteurs en activité, qui totalisent plus de 15.000 travailleurs. Ces unités de production sont réparties entre le secteur privé, qui comprend une cinquantaine d'unités de fabrication, et le secteur public, qui représente 21% du marché, auxquels s'ajoutent des partenariats entre le secteur public et des laboratoires internationaux;
- la mise en œuvre à partir de 2006 du système de tarif de référence de remboursement des médicaments a contribué à la régulation économique du marché du médicament, à la promotion du produit générique et à l'encouragement de la production pharmaceutique locale. En 2009, plus de 50 % des médicaments sont remboursables sur la base d'un tarif de référence.

Le système du tarif de référence de remboursement, a, par ailleurs, permis de développer la concertation avec l'industrie pharmaceutique en matière de prix des médicaments.

L'introduction, par le système de sécurité sociale, de mesures incitatives financières en faveur des médecins et des pharmaciens traitants, qui prescrivent et dispensent des médicaments génériques et des produits fabriqués localement.

---

L'ouverture sur les marchés extérieurs a été suivie par des mesures attractives à l'endroit des investissements directs étrangers.

A ce titre, il convient de mettre en exergue les réformes adoptées en matière de foncier qui tendent à offrir des avantages aux éventuels investisseurs par :

- la mise en place, en 2008, de l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière ;
- la création d'une banque de données contenant les offres foncières et immobilières ;
- l'introduction du régime de la concession offrant le droit d'occupation et d'exploitation stable du terrain jusqu'à 99 ans de jouissance.

Parallèlement, des efforts sont déployés dans le sens de la multiplication d'engagements internationaux matérialisés par des accords bilatéraux sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements.

### **Cible 8. F – En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication, soient à la portée de tous**

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) participent de façon accrue au développement économique et social national. Elles sont devenues un moyen indispensable dans l'amélioration de la gouvernance politique, administrative et économique et d'accès au savoir. Les indicateurs liés au développement des TIC témoignent des progrès accomplis dans la résorption de la fracture numérique. Néanmoins, la réalisation de cet objectif demeure conditionnée par davantage d'efforts.

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), tenu en deux phases, la première à Genève (décembre 2003) et la deuxième à Tunis (novembre 2005), a adopté une déclaration de principes, un plan d'action et un engagement de toutes les parties prenantes.

Dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement figure en bonne place la mise à la portée de tous les habitants de la planète des avantages dus aux nouvelles technologies, en particulier des TIC.

---



L'Algérie s'inscrit dans cette dynamique et s'engage résolument dans le processus de résorption de la fracture numérique. A cet effet, elle lance un programme de développement des TIC, exprimé au travers de la stratégie e-Algérie.

Cette stratégie, qui s'articule autour de 13 axes majeurs, vise l'émergence de la société algérienne de l'information et la promotion de l'économie fondée sur la connaissance.

#### Les actions préconisées

Les 13 axes sont traduits en actions à réaliser à l'horizon 2014.

a. En matière de développement de l'accès aux TIC, il est prévu d'augmenter la densité téléphonique fixe d'un peu moins de 9 lignes téléphoniques pour 100 personnes en 2009 à 24 en 2014. La densité téléphonique mobile passera de 93 % en 2009 à 107 % en 2010 ; le nombre d'abonnés reliés par des accès à haut débit évoluera de 2,08 % à 28 % durant cette période; quant au nombre d'utilisateurs du réseau Internet, il passera de 15 % à 75 %. Le nombre de cybercafés n'a pas évolué depuis l'année 2007 car les ménages acquièrent de plus en plus des ordinateurs et des accès ADSL, notamment depuis la baisse des tarifs de 50 % de ces accès à haut débit en 2008.

L'accès aux réseaux d'information à haut débit fera désormais partie de l'offre de logement, au même titre que l'accès à l'eau potable, l'électricité et le gaz. En effet, il est prévu de réaliser 6 millions d'accès à haut et très haut débit tant au travers des lignes téléphoniques que de la fibre optique à connecter directement au foyer (FTTH). Un fonds pour le service universel est créé pour permettre à chaque citoyen d'accéder au téléphone et à l'Internet à un coût abordable en tous lieux du territoire national.

Les tableaux 1, 2, 3 et 4 indiquent l'évolution de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile, du nombre d'internautes et de celui des cybercafés.

#### Evolution de la téléphonie fixe

Abonnés	2000	2005	2006	2007	2008	2009
nombre	1761000	2572000	2841297	3068409	3.063.552	3.076.369
Densité (%)	5,80	7,81	8,64	9,08	8,87	8,69

### Evolution de la téléphonie mobile GSM

Abonnés	2000	2005	2006	2007	2008 <sup>(*)</sup>	2009
Nombre	86000	13661355	20997954	27562721	27031472	33529080
Densité (%)	0,28	41,50	63,60	81,50	79,04	93,00

(\*) Par suite de l'opération d'identification des puces GSM conduite par l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications (ARPT), près de 3,85 millions de lignes non identifiées ont été résiliées du parc total d'abonnés mobiles.

### Evolution du nombre d'internautes

Année	2000	2005	2006	2007	2008	2009
Internautes						
Nombre	150000	1950000	2460000	3 200 000	4000000	5000000
Taux (%)	0,5	5,92	7,38	9,50	11,43	14,10

### Evolution du nombre de cybercafés

Année	2000	2005	2006	2007	2008	2009
cybercafés						
Nombre	1000	4820	4867	5000	5000	5000

b. En matière de développement humain, une attention particulière sera accordée à l'éducation pour laquelle de nombreuses initiatives sont prises par le Gouvernement.

D'importantes opérations d'équipement ont été entreprises au cours de ces dernières années. En effet 23.176 microordinateurs (PC) ont été installés dans les lycées, 26.914 PC au niveau des collèges d'enseignement moyen et quelques 1000 PC pour les écoles primaires, ce qui se traduit par les ratios suivants :

- 1 PC pour 44 lycéens ;
- 1 PC pour 125 collégiens ;
- 1 PC pour 5563 élèves du cycle primaire.

Une opération de déploiement des équipements et infrastructures est en cours au niveau des établissements scolaires (lycées, collèges et écoles). Il s'agit de doter chaque école d'un laboratoire de 10 PC avec accessoires et poursuivre l'opération d'équipement des lycées et collèges. Ainsi avec l'acquisition en cours de 25760 PC pour les lycées et 53104 PC pour les collèges, les ratios respectifs deviendront 1 PC pour 18 élèves et 1 PC pour 44 élèves.

Pour ce même secteur, l'élaboration des contenus pédagogiques et la diffusion des cours n'ont pas été entrepris à ce jour mises à part quelques expériences de numérisation de certains cours en format de document portable Pdf.

Les établissements d'enseignements moyen et secondaire sont connectés à l'Internet au moyen d'un accès ADSL. Certains de ces établissements ont bénéficié d'un cyberspace.

En ce qui concerne la formation et l'enseignement professionnels, l'usage des TIC se développe également dans les établissements de formation et d'enseignement professionnels avec notamment des plateformes de formation à distance, la possibilité de consultation des offres de formation, et le développement de contenu en ligne. Chaque établissement dispose en moyenne de deux salles d'informatique à raison de 11 PC par salle.

Les établissements de formation et d'enseignement professionnels disposent actuellement de 20.000 PC pour un effectif de 116 137 stagiaires et 10 445 formateurs ; ceci donne un ratio de 1PC pour 5,8 stagiaires.

Les tableaux suivants indiquent l'évolution de la pénétration des TIC dans le secteur de l'éducation :

Le programme e-éducation vise à atteindre en 2013 un niveau équivalent au niveau actuel des pays développés. Pour ce faire les objectifs suivants ont été fixés :

Enseignement primaire	2009	2010	2011	2012	2013
Internet	10%	20%	50%	75%	100%
Laboratoires fixes	20%	40%	60%	80%	100%
Laboratoires mobiles	10%	20%	50%	75%	100%
PC enseignants	10%	20%	50%	75%	100%
PC élèves	10%	20%	30%	40%	50%
Site web	10%	20%	50%	75%	100%



Enseignement moyen	2009	2010	2011	2012	2013
Internet	30%	75%	100%		
Laboratoires fixes	100%				
Laboratoires mobiles	10%	20%	50%	75%	100%
Pc enseignants	10%	20%	50%	75%	100%
PC élèves	10%	20%	30%	40%	50%
Site web	30%	75%	100%		

Enseignement secondaire	2009	2010	2011	2012	2013
Internet	50%	100%			
Laboratoires fixes	100%				
Laboratoires mobiles	30%	60%	100%		
PC enseignants	10%	20%	50%	75%	100%
PC élèves	10%	20%	30%	40%	50%
Site web	50%	100%			

L'opération « OUSTRATIC, un PC par foyer » sera réorientée prioritairement en direction de l'école dont les acteurs – élèves, enseignants et gestionnaires-bénéficient de l'enseignement des TIC et de la dotation d'ordinateurs personnels selon une formule de financement appropriée. Le système éducatif réservera à l'enseignement des TIC une place importante tant il est prouvé que ces dernières participent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du taux de réussite scolaire. En effet, l'injection des TIC dans l'enseignement (e-éducation) notamment par la mise en ligne de contenus éducatifs et de programmes scolaires aura pour effet d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les différents paliers. Les TIC permettront la mise en place de systèmes de développement de contenus pédagogiques et d'évaluation et de contrôle des connaissances. Elles renforcent aussi les moyens de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme par la mise à disposition de programmes de formation continue.

Le projet, à un stade très avancé, se rapporte aux différentes composantes, en particulier les équipements (PC pour enseignants et élèves), les plateformes e-Learning, la connexion à haut débit et le développement de cours multimédia.

Une action « un PC avec une connexion ADSL pour chaque enseignant » est en cours de lancement par l'opérateur historique Algérie Telecom, en appui aux initiatives prises par le Ministère de l'Education Nationale.

Par l'intermédiaire des 10.380.000 usagers potentiels des TIC dans l'éducation, l'enseignement et la formation –10 millions d'écoliers et de stagiaires et 380.000 enseignants-, ce sont 5 millions de familles, au minimum, qui auront la possibilité d'accéder à l'Internet.

Le Fonds d'Appropriation de l'Usage des TIC (FAUDTIC) prendra en charge le financement d'une partie des dépenses induites par cette opération de grande envergure, notamment la formation et le développement des contenus. L'enseignement de matières liées aux TIC est largement prodigué dans les établissements secondaires.

Le Secteur de la santé joue un rôle majeur dans l'utilisation des TIC avec l'extension du réseau e-santé auquel sont connectés 662 établissements de santé, dont 253 disposent également d'un accès au Serveur de fichiers des assurés et des démunis non assurés de la Caisse Nationale des Assurés Sociaux.

Des outils de gestion ont été développés pour mieux gérer les hôpitaux et, ainsi, mieux servir la population. Ils se rapportent, entre autres :

- au suivi et à la gestion du malade depuis son admission jusqu'à sa sortie ;
- à la gestion de la pharmacie hospitalière dans sa totalité ;
- au fichier des équipements médicaux et à la nomenclature nationale des médicaments ;
- au fichier des praticiens publics et privés ;
- à la base de données des Maladies à Déclaration Obligatoire en Web.

La gestion des vaccins et des sérums est en cours de réalisation en liaison avec l'Institut Pasteur d'Algérie.

De plus, l'introduction de la télémédecine participe au renforcement de la médecine de proximité. Le programme projeté, qui vient en soutien au programme du secteur de la santé, vise le désenclavement des structures de soins implantées dans des régions défavorisées qui, même si elles bénéficient de toute l'attention de l'Etat en matière d'équipement et d'infrastructure, restent pauvres en ressources humaines qualifiées, en particulier au niveau de l'encadrement.

Cet ambitieux programme consistera à équiper de stations de télémédecine 50 hôpitaux secondaires – établissements hospitaliers spécialisés et secteurs sanitaires – situés dans des régions isolées ou défavorisées et de les mettre en relation avec les structures tertiaires – centres hospitalo-universitaires – des grandes villes.

---

Cette organisation permettra aux personnes de subvenir à leur besoin de formation et de pratique médicale en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire.

Un centre de télé-expertise doté de toute l'infrastructure technologique requise coordonnera les séances de télé-médecine et de visioconférence ainsi que les requêtes d'aide au diagnostic. Chaque hôpital du réseau abritera une salle de télé-médecine connectée et équipée du matériel et des applications nécessaires. Ainsi, les citoyens n'auront plus à parcourir de grandes distances pour consulter des médecins spécialistes ou pour des soins de haut niveau.

Les TIC participeront également à améliorer sensiblement la gestion hospitalière grâce à la mise en place de systèmes d'information hospitaliers.

En ce qui concerne la recherche académique, un réseau a été mis en place pour l'interconnexion de centres de recherche. Ainsi le Réseau Académique de Recherche (ARN) fédère plus de 80 établissements d'enseignement supérieur et de recherche .Il est connecté au réseau paneuropéen de recherche GEANT et à l'Internet.

Ce réseau offre des infrastructures pour des services avancés, tels que :

- le télé enseignement ;
- l'accès à l'information scientifique et technique : catalogues nationaux des ouvrages et des périodiques qui couvrent la plupart des bibliothèques universitaires, le fonds national des thèses et la base de données des recherches en cours ;
- les grilles de calcul scientifique.

Fonctionnant à l'intérieur du réseau IP/MPLS d'Algérie Télécom, le réseau ARN est articulé autour de 4 plateformes régionales –Alger, Oran, Constantine et Ouargla- connectés à l'aide de liens à 34 et 155 Mégabits par seconde (Mbps) au niveau national et à 155 Mbps et 622 Mbps vers l'international.

Ce réseau est en cours d'extension par la création de :

- la boucle Est –points de présence (PoP) de Bejaïa, Constantine, Sétif et Annaba ;
  - la boucle Ouest –Pop de Chlef, Blida, Mascara et Oran.
-



Le Pop de Ouargla sera relié directement à Alger.

- C. En matière de recherche scientifique et d'innovation, les TIC constituent les moteurs du développement à travers la mise en place d'un réseau de recherche à très haut débit formé de plateformes collaboratives et de serveurs de connaissances.**

La mise en service en 2010 de l'incubateur « Technobridge » des porteurs de projets (start up) au sein du Cyberparc de la ville nouvelle de Sidi Abdallah participe à l'extension des capacités de recherche nationale et d'innovation. L'incubateur « Technobridge » offrira les moyens nécessaires à ces startups pour développer leurs projets.

- d. En matière de développement économique, la part des TIC dans le PIB passera de 2,8 % en 2009 à 5 % en 2014 et celle des emplois générés par les TIC, par rapport à la population active, passera de 1,46% à 4%. L'utilisation des moyens de paiement électronique et l'instauration du commerce électronique seront de nature à renforcer la transparence et la rapidité des transactions commerciales et à contribuer à réduire le marché informel au travers de la monétique, du e-business, du e-commerce, de la e-douane et du e-impôt. Des milliers de guichets postaux informatisés et de terminaux de paiement électronique ainsi que des centaines de guichets et de distributeurs automatiques de billets de banque seront au cœur du système de paiement électronique de masse offert aux millions de porteurs de cartes électroniques de retrait et de paiement.**
- e. Concernant l'amélioration du climat des affaires et des conditions d'attractivité, les TIC concourront à la simplification des procédures administratives et à une meilleure réactivité de l'administration publique, grâce à la fourniture de services en ligne. En effet, l'administration, à travers les services en ligne, améliorera la qualité de vie des citoyens et l'environnement des opérateurs économiques, mettra un cadre de travail collaboratif entre les services publics et valorisera le travail de l'agent de l'Etat (e-administration).**
- f. Dans le domaine de la e-Administration, grâce à un système de gestion intégrée d'information, les TIC contribueront au renforcement de l'efficacité de l'activité de l'administration locale pour une politique de décentralisation effective et une meilleure gouvernance locale.**
-

Ainsi, le premier échelon de l'Etat, la commune, disposera de plateformes (e-commune) pour la prise en charge de la gestion intégrée, de l'archivage et de la fourniture de services en ligne.

Ces moyens participeront au renforcement des capacités managériales au niveau des communes et à l'instauration d'un environnement plus attractif et incitatif aux investissements destinés au développement local. Un projet pilote d'installation d'une plateforme e-commune au niveau de 100 communes est en cours d'examen au niveau des services du Ministère de l'Intérieur chargé des collectivités locales.

L'Administration locale dispose déjà de plusieurs applications visant à améliorer les conditions de vie du citoyen.

Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, d'une part, et le Ministère de la Justice, d'autre part, ont chacun de son côté développé de nombreuses applications allant dans le sens de la mise à la portée de la population des bienfaits des TIC. A titre d'exemple, pour la mise en œuvre d'une politique de proximité en direction du citoyen, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales a développé des applicatifs concernant notamment la gestion :

- de l'état civil,
- de la carte nationale d'identité,
- de la carte grise,
- du passeport,
- du service national.

De son côté le Ministère de la Justice a lancé un programme approfondi de modernisation du secteur en s'appuyant d'une manière intensive sur les TIC, les objectifs étant :

- l'automatisation de l'ensemble des activités des juridictions ;
- la fluidité et la transparence dans le traitement de la demande citoyenne.

A titre indicatif, les principaux projets en cours sont :

- la plateforme ISP du Ministère de la Justice;
  - le réseau sectoriel du Ministère ;
  - le backbone ;
  - le système de gestion du dossier judiciaire ;
-

- le système de gestion de la population carcérale ;
- le système de gestion du casier judiciaire ;
- la carte judiciaire ;
- le tableau de bord ;
- la gestion des mandats d'arrêts ;
- le système de gestion des Archives historiques ;
- l'accès à la justice des personnes vulnérables ;

g. En matière d'emploi, il est prévu la mise en œuvre d'un portail qui mettra en ligne les instruments d'analyse et d'évaluation quantitative et qualitative de programmes de promotion de l'emploi, d'une base de données sur la main-d'œuvre nationale, les qualifications, les métiers et toutes les informations sur les mesures prises par l'Etat en direction des demandeurs d'emplois .

h. Le secteur de la communication a pris, pour sa part, une ampleur remarquable, qu'il s'agisse du domaine de l'audiovisuel ou de la presse écrite. En effet, l'injection des TIC a permis une diffusion des chaînes radiophoniques nationales et régionales et de télévision, outre par les réseaux mobiles et de faisceaux hertziens et les satellites, à travers la toile. Ainsi, les médias lourds algériens deviennent accessibles à tous en tous lieux du territoire national et de la planète. Chaque citoyen peut lire son journal sous forme d'édition électronique ou sous format Pdf., comme il peut écouter sa radio préférée où qu'il se trouve, en Algérie ou à l'étranger.

L'Université de la Formation Continue (UFC) lance en 2011 sa propre chaîne du Savoir qui diffusera au profit de l'ensemble de la population des programmes de formation à distance au bénéfice du plus grand nombre d'auditeurs sur l'ensemble du territoire national.

#### **Appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)**

Afin de permettre aux véritables vecteurs de dissémination de la culture numérique de participer à la réussite de l'édification de la société de l'information, un programme de formation à grande échelle de toutes les parties prenantes de la société a été lancé. C'est ainsi que des milliers de fonctionnaires de tous les départements ministériels, des journalistes et des représentants des professions libérales ont bénéficié de formations en ligne avec remise de diplômes, grâce à un financement par le biais du Fonds d'Appropriation des Usages et de Développement des Technologies de l'Information et de la Communication (FAUDTIC).

---

Ce programme sera étendu progressivement aux citoyens, notamment à la faveur du redéploiement vers des cibles sectorielles de l'opération OUSRATIC.

### **Le développement des technologies spatiales au service du développement**

#### **a. Utilisation des applications spatiales**

Dans le cadre du Programme Spatial National, 86 projets thématiques ont été retenus. Ils s'appuient essentiellement sur l'utilisation de la télédétection et la géolocalisation (GPS) satellitaires et des Systèmes d'Information Géographique (SIG).

Ces projets répondent aux besoins des différents secteurs économiques et sociaux pour une meilleure connaissance de leurs espaces et le renforcement de leurs capacités de développement. L'outil spatial, constitué des satellites algériens AISat 1 et AISat 2, lancés respectivement en novembre 2002 et en juillet 2010, participe au renforcement des moyens visant la sécurité alimentaire, l'évaluation des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le suivi du changement climatique et de ses impacts sur le développement ainsi qu'une meilleure gestion des effets des catastrophes. C'est ainsi que les moyens des satellites algériens sont mis à profit, notamment dans les domaines suivants :

- les incendies de forêts, pour une meilleure connaissance des zones touchées et la mise en place de l'organisation appropriée des moyens de lutte ;
- les inondations, pour la détermination de l'ampleur des dégâts et une meilleure organisation des secours ;
- la lutte contre la désertification, pour mieux connaître le phénomène d'avancée du désert et y apporter les solutions adéquates ;
- la lutte antiacridienne, pour un meilleur suivi des essaims et une coordination des moyens de lutte ;
- le cadastre national pour permettre aux services concernés d'avoir des outils précis facilitant les relevés cadastraux ;
- l'agriculture pour un meilleur suivi des surfaces et des productions agricoles ;
- les ressources en eaux, pour la localisation des sources d'eau et une gestion rationnelle des ressources hydriques.

#### **b. Au plan de la coopération spatiale multilatérale**

De nombreuses actions de coopération multilatérale ont été lancées. Elles concernent la réalisation de projets, tels que :

---



- le projet de constellation ARMC (African Ressources Management Constellation) entre l'Algérie, l'Afrique du Sud, le Nigéria et le Kenya. Ce projet vise la mise en œuvre de satellites d'observation de la Terre des quatre pays pour la gestion des ressources africaines et de l'environnement;
- le projet « EGNOS », en coopération avec l'Agence Spatiale Européenne. Ce système permet une amélioration du service de radionavigation par satellite. Son extension à la partie Sud de la Méditerranée a été retenue lors de la réunion d'Alger en mars 2007 ;
- le Programme « UN-SPIDER » de l'Organisation des Nations Unies. Lié à la gestion des catastrophes naturelles et des interventions d'urgence, ce programme permet la mise en place d'entités régionales de coordination. L'Algérie abrite celle couvrant la sous région Afrique du Nord ;
- le projet ASEO (Arab Satellite for Earth Observation), retenu par le Sommet des Chefs d'Etat arabes, tenu à Alger en 2003.

Il est important de souligner que l'Algérie a abrité, du 7 au 9 décembre 2009, la 3ème Conférence africaine sur les sciences et technologies spatiales au service du développement durable. Des recommandations ont été formulées sur la prise en charge de thèmes liés à la gestion des catastrophes, à la sécurité alimentaire et au changement climatique et ses impacts sur le développement de l'Afrique.

Au cours de cette rencontre, l'Algérie, l'Afrique du Sud et le Nigéria ont signé le Mémoire d'entente pour la réalisation de la constellation ARMC. De leur côté, la Direction Générale de la Protection Civile de l'Algérie et le Bureau des Affaires Spatiales des Nations Unies ont paraphé l'Accord de coopération UN-SPIDER.

#### **Le projet à satellite africain RASCOM**

L'Algérie, membre actif de l'organisation RASCOM (organisation régionale africaine de communications par satellite), apporte une contribution multiforme à la réussite du projet de satellite africain. Le satellite permettra de rapprocher davantage les pays du Continent par l'établissement de liaisons de télécommunications directes. Les utilisateurs africains accéderont aux services de téléphonie et de l'Internet. L'Algérie est membre de droit du Conseil d'administration de RASCOM.

---

### La fibre optique Abuja-Zinder-Alger

Véritable projet fédérateur inscrit dans l'Initiative NEPAD, cette fibre optique irriguera les trois pays traversés (Nigeria, Niger et Algérie) ainsi que les pays frontaliers (Mali, Tchad). Cette fibre monomode, d'une capacité de 10 Gigabits par seconde, a une longueur de 4 300 km et un coût évalué à 80 millions de Dollars US. Elle acheminera la voix, les données et les services multimédia.

Un atelier régional et une conférence des ministres des parties prenantes du projet ont été organisés du 20 au 28 juin 2010 à Alger, sous l'égide de la Commission e-Africa du NEPAD.

### Coopération interafricaine dans le domaine de la formation

Une quinzaine de bourses d'études sont offertes chaque année à des étudiants arabes et africains. Ainsi, depuis 2005, 60 lauréats ont obtenu le diplôme d'ingénieur d'Etat et 20 ont obtenu le DEUA.

L'Institut National des Télécommunications et des TIC d'Oran (INTTIC ex-ITO) compte actuellement 55 étudiants provenant de 16 pays africains.

## Perspectives

Au regard de la situation mondiale actuelle, l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 est un pari impossible à gagner pour de nombreux pays en développement, du fait de la situation économique mondiale actuelle, du déclin de l'APD dont ils bénéficient et du peu d'Investissements directs étrangers qui leur sont destinés.

Si la réalisation des OMD incombe, au premier chef, aux gouvernements, il reste, cependant, que le système économique international actuel et la mondialisation accentuent les inégalités et influent négativement sur les économies des pays du Sud où vivent les ¾ de l'humanité.

Fidèles à ses engagements internationaux et consciente de la nécessité d'un effort supplémentaire pour la concrétisation des OMD à l'échelle internationale, l'Algérie continuera à apporter son assistance aux pays en développement en général, et aux pays africains en particulier, dans le cadre de la solidarité entre les pays du Sud.

---

A cet égard, la coopération Sud-Sud et le partenariat entre les pays d'Afrique et entre l'Afrique et ses partenaires de développement, notamment dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), occupent une place centrale dans la politique étrangère de l'Algérie.

Soucieuse d'adhérer à l'OMC et d'encourager l'avènement d'un système commercial multilatéral ouvert, juste, équitable et répondant aux préoccupations légitimes des pays en développement, l'Algérie poursuivra les négociations en vue de son accession à cette institution.

---

## Conclusion

Ce deuxième rapport national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, couvrant la période 2005-2010, marque les progrès réalisés et les efforts consentis durant cette période pour atteindre l'ensemble des OMD à l'échéance fixée de 2015.

Cette étape nous renseigne, d'une part, sur les différentes réalisations et avancées enregistrées dans la mise en œuvre des OMD et, d'autre part, sur les moyens supplémentaires à mobiliser pour l'atteinte de ces Objectifs.

Elle nous éclaire, aussi, sur les moyens considérables qui ont été dégagés pour renforcer les acquis de la période 2000-2005 en matière économique à travers les différents Programmes nationaux, mais aussi dans le domaine du développement humain, par une réponse significative aux besoins croissants de la population en matière d'éducation, de santé et de logement notamment.

A ce jour, et comme on peut en juger, la grande majorité des OMD (lutte contre la pauvreté, l'éducation primaire pour tous, la santé...) a été atteinte par l'Algérie avant même l'échéance de 2015.

Déterminée à honorer pleinement les engagements qu'elle a contractés, lors du Sommet du Millénaire en 2000, l'Algérie a inscrit le développement économique et social au centre du Programme d'investissement de 2010-2014. Ainsi, ce programme, qui intègre dans ses différentes composantes l'ensemble des OMD, vient renforcer les programmes et chantiers déjà lancés et ouvre des perspectives significatives pour l'accroissement et le développement des activités économiques.

Sur le plan international, en dépit de quelques signes encourageants et prometteurs en faveur de la mise en œuvre des OMD, au cours de ces cinq dernières années, il reste que les progrès réalisés sont inégaux et demeurent très lents entre les différents pays et les régions, hypothéquant les chances de réalisation de tous les OMD à l'horizon fixé.

---



C'est que la réalisation des OMD passe, inévitablement, par l'instauration d'un partenariat international renforcé, stable et efficace qui tienne compte des besoins des pays en développement et de leurs problèmes cruciaux, notamment ceux liés au développement.

La présente étape constitue, pour la communauté internationale, une opportunité nouvelle pour évaluer d'une manière sereine et approfondie les actions menées, au niveau international, par tous les partenaires concernés (pays, système des nations unies et institutions financières internationales), dans le cadre des initiatives visant la réalisation des OMD, et l'identification des obstacles ayant empêché d'atteindre les objectifs visés.

---

## Table des abreviations

• Activités à besoins collectifs .....	ABC
• Agence de Développement Social.....	ADS
• Agence Nationale à l'Emploi.....	ANEM
• Agence Nationale de Gestion du Microcrédit .....	ANGEM
• Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes .....	ANSEJ
• Alimentation en eau Potable .....	AEP
• Allocation Forfaitaire de Solidarité .....	AFS
• African Ressources Management Constellation .....	ARMC
• Aide Publique au Développement .....	APD
• Association Européenne de Libre Echange .....	AELE
• Banque Islamique de Développement .....	BID
• Bâtiment et Travaux Publics .....	BTP
• Bâtiment, Travaux Publics et Hydraulique .....	BTPH
• Brevet de Technicien.....	BT
• Brevet de Technicien Supérieur .....	BTS
• Bureau International du travail.....	BIT
• Caisse Nationale Assurances Chômage .....	CNAC
• Commissariat Général à la Planification et à la Prospective .....	CGPP
• Conseil National Economique et Social .....	CNES
• Comité International de la Croix Rouge .....	CICR
• Chlorofluorocarbones .....	CFC
• Caisse d'Assurances des Non salariés .....	CASNOS
• Centre pour Insuffisants Respiratoires .....	CIR
• Centre Médico-pédagogique pour Enfants Inadaptés Mentaux .....	CMPEIM
• Centre Médico-pédagogique pour Handicapés Moteurs .....	CMPHM

---

• Contrat Formation Insertion. ....	CFI
• Contrat d'Insertion des Diplômés . ....	CID
• Contrat d'Insertion Professionnelle . ....	CIP
• Contrat de Pré-emploi . ....	CPE
• Contrat de Travail Aidé . ....	CTA
• Dispositif d'Activités d'Insertion Sociale . ....	DAIS
• Dinar Algérien. ....	DA
• Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle . ....	DAIP
• Dollar des Etats-Unis . ....	USD
• Ecole pour Jeunes Aveugles . ....	EJA
• Ecole pour Jeunes Sourds . ....	EJS
• Education Pour Tous . ....	EPT
• Emploi Salarié d'Initiative Locale. ....	ESIL
• End Decade Goals . ....	EDG
• Enquête Algérienne sur la Santé de la Famille . ....	EASF
• Enquête Pan Arabe sur l'Enfance . ....	PAPCHILD
• Enquête sur la Santé de la Mère et de l'Enfant . ....	EASME
• Enquête sur la Mortalité Maternelle et Infantile . ....	EMMI
• European Geostrategy Navigation Overlay Service. ....	EGNOS
• Gaz de Pétrole Liquéfié . ....	GPL
• Indemnité pour Activité d'Intérêt Général . ....	IAIG
• Infirmes Moteur Cérébral . ....	IMC
• Insuffisances Respiratoires Aiguës . ....	IRA
• Kilogrammes . ....	Kg
• Mostaganem-Arzew-Oran . ....	MAO
• Ministère des Finances . ....	MF
• Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'Etranger. ....	MSNFCNE

---

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale ..... MTESS
  - Ministère de l'Education Nationale ..... MEN
  - Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique ..... MESRS
  - Ministère des Postes et des Technologies  
de l'Information et de la Communication ..... MPTIC
  - Ministère de la Santé de la Population  
et de la Réforme Hospitalière ..... MSPRH
  - Millenium Development Goals ..... MDG
  - La troisième enquête à Indicateurs Multiples ..... MICS III
  - New Partnership for African Development ..... NEPAD
  - Objectif du Millénaire pour le Développement ..... OMD
  - Office National de l'Enseignement  
et de l'Alphabétisation des Adultes ..... ONEAT
  - Office National des Statistiques ..... ONS
  - Organisation Internationale du travail ..... OIT
  - Organisation Mondiale du Commerce ..... OMC
  - Organisation Mondiale de la Santé. .... OMS
  - Parité Pouvoir d'Achat ..... PPA
  - Petite et Moyenne Entreprise ..... PME
  - Plan d'aménagement côtier ..... PAC
  - Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance ..... PCSC
  - Plan National de Développement Agricole Rural ..... PNDRA
  - Plan de Soutien à la Relance Economique. .... PSRE
  - Prêt non rémunéré. .... PNR
  - Produit Intérieur Brut ..... PIB
  - Programme Alimentaire Mondial ..... PAM
  - Programme d'Insertion des Diplômés. .... DIP
-



- Programme National de Gestion des Déchets Municipaux . . . . . PROGDEM
  - Programme National de Gestion des Déchets Spéciaux . . . . . PNAGDES
  - Plan National d'Action pour l'Environnement Durable . . . . . PNAED-DD
  - Programme de Renforcement des Capacité  
Humaines et d'Assistance à tous les Acteurs  
du Renouveau Agricole et Rural . . . . . PR-CHAT
  - Programme des Nations Unies Pour le Développement . . . . . PNUD
  - Programme des Nations Unies Pour l'Environnement . . . . . PNUE
  - Projet de Proximité de Développement Rural Intégré . . . . . PPDRI
  - Programme Elargi de Vaccination . . . . . PEV
  - Recensement Général de la Population et de l'Habitat . . . . . RGPH
  - Rhumatisme articulaire aigu . . . . . RAA
  - Seuil de Pauvreté Général . . . . . SPG
  - Seuil Alimentaire . . . . . SA
  - Systèmes d'Information Géographique . . . . . SIG
  - Schéma National d'Aménagement du Territoire . . . . . SNAT
  - Stratégie Nationale de l'Environnement . . . . . SNE
  - Surface Agricole Utile . . . . . SAU
  - Taux de Fécondité Générale . . . . . TFG
  - Taux d'Occupation du Logement . . . . . TOL
  - Taux d'Occupation par Pièce . . . . . TOP
  - Technologies de l'Information et de la Communication . . . . . TIC
  - Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main d'Œuvre . . . . TUP-HIMO
  - Salaire National Minimum Garanti . . . . . SNMG
  - Union Economique et Monétaire Ouest Africaine . . . . . UEMOA
  - Organisation des Nations Unies pour l'éducation,  
la science et la culture . . . . . UNESCO
  - Fonds des Nations Unies pour l'Enfance . . . . . UNICEF
-

- Fonds des Nations Unies pour la Population ..... UNFPA
  - United Nations Platform for space-based Information  
for Disaster Management and Emergency Response ..... UN-SPIDER
  - Virus d'Immunodéficience Humaine /  
Syndrome d'Immunodéficience Acquise ..... VIH/SIDA
-



